



**Démocratie et citoyenneté
pour tous et toutes :
un objectif à atteindre**

Document d'accompagnement
Pour la session
d'animation
du

Centre de documentation
sur l'éducation des adultes et la
condition féminine
Février 1999

Rédaction : Jean-François Aubin
Sylvie Roy

Mise en page : Formule-Action, coopérative de travail

Correction : Formule-Action, coopérative de travail

Centre de documentation sur l'éducation des adultes
et de la condition féminine
Montréal, février 1999.

Introduction

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

(Article 1, Déclaration universelle des droits de l'homme)

Le 10 décembre 1998 marquait le 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). Plusieurs organismes, citoyens et citoyennes ont pour l'occasion tracé un bilan, tantôt positif, tantôt négatif des réalisations de ces cinquante années. Mentionnons notamment le travail de la Ligue des droits et libertés et la Commission des droits de la personne et de la jeunesse qui ont offert des sessions de formation sur le sujet un peu partout au Québec. De plus, des conférences ont été organisées, plusieurs articles et dossiers ont été publiés. Nous ne tenterons pas ici de refaire ce travail déjà réalisé avec brio. Nous avons plutôt choisi, pour apporter notre contribution à cet anniversaire symbolique, de réfléchir à ce que signifient les thèmes « Citoyenneté et démocratie » sous l'angle des droits économiques et sociaux.

Pourquoi avoir mis l'accent sur les droits économiques et sociaux? Parce que dans toutes les catégories de droits inclus dans la Déclaration, ce sont probablement ceux qui sont les plus bafoués actuellement. Un vent de néolibéralisme souffle sur toute la planète et on a l'impression que tout n'est que mondialisation, libre marché, déréglementation, privatisation, concurrence, etc. On ne parle plus de droits économiques et sociaux, mais de responsabilisation des individus. Nous sommes à l'ère de la « qualité totale » que l'on n'applique pas seulement aux marchandises, mais aussi aux humains sans égard aux conséquences que cela peut avoir. Seul les plus performants auront des droits; les autres vont rejoindre ceux que l'on appelle de plus en plus « les exclus ».

Par ailleurs, nous entendons de plus en plus parler de la citoyenneté comme étant la participation pleine et entière à la vie démocratique, sociale, économique et culturelle de notre société. Mais qu'en est-il au juste? Avec la situation actuelle, soit la lutte au déficit, les coupures dans les programmes sociaux, les contraintes imposées aux personnes bénéficiaires de la Sécurité du revenu, assistons-nous à un développement des droits ou à leur rétrécissement? Comment résister à un discours qui s'impose à nous dans les médias comme seule alternative et seul futur possible? Y a-t-il quelques pistes ou solutions qui nous aideraient à mieux assurer les droits sociaux et économiques des personnes pauvres et démunies? Que pouvons-nous faire comme éducateur et éducatrice, comme intervenante et intervenant, comme militant et militante ou comme formateur et formatrice?

Voilà les questions qui ont animé notre réflexion pour préparer le présent document et les sessions de formation que nous offrons en ce printemps 1999. Notre thème en ce cinquantième anniversaire aurait probablement pu être également « L'espoir ».

Non pas un espoir fait de mirage ou d'utopie, mais un espoir qui nous pousse à expérimenter, à sortir des sentiers battus. Un espoir fondé sur la conviction qu'une vraie démocratie ne peut exister tant qu'on n'a pas réussi à faire appliquer les droits économiques et sociaux. Et que pour y arriver, de plus en plus de solutions s'élaborent progressivement.

Tout cela, nous le ferons à la manière du Centre de documentation à l'éducation des adultes et à la condition féminine (CDEACF), c'est-à-dire en vous présentant des publications récentes d'ici et d'ailleurs qui explorent de façon pertinente des droits humains, l'exercice de la démocratie et de la citoyenneté. Voici lesquelles :

Petite présentation des documents utilisés

Il est toujours intéressant d'avoir des documents de bonne qualité produits au Québec. C'est le cas de *On achève bien les chevaux* de Pierre Desjardins, un petit bijou de 189 pages qui se veut un essai de réflexion sur notre société actuelle et sur des alternatives économiques et sociales. Desjardins a su, appuyé par de nombreuses sources, tracer un portrait global avec un effort de synthèse.

Un peu l'équivalent, mais d'un point de vue plus international, *Guerre économique, l'heure de la résistance* (168 pages) est un recueil de plusieurs auteurs dont Riccardo Petrella. Ce livre se lit très facilement et explore d'une façon plus particulièrement les alternatives économiques.

Dans un style plus pamphlétaire, *Et le citoyen, qu'est-ce que vous en faites?* (95 pages) de Roméo Bouchard, on réfléchit sur les choix que font nos gouvernements actuellement et les conséquences du courant de néolibéralisme.

Nous ne pouvions passer sous silence le numéro spécial de la revue *Possibles* (vol. 21, n° 2, 347 pages) qui portait le titre « Travailler autrement. Vivre mieux? ». On y retrouve plusieurs réflexions fondamentales sur le travail, le partage du travail et le revenu minimum garanti.

Concernant toute cette question de revenu de citoyenneté, notre ouvrage de base a été *L'allocation universelle, pour un revenu de citoyenneté* de Jean-Marc Ferry. Il s'agit d'une publication française de 125 pages qui demeure un des ouvrages de référence sur cette question.

Pour mieux comprendre le phénomène de l'exclusion, nous avons travaillé avec l'excellent livre *La lutte des places* de Vincent de Gaulejac et de Isabel Taboada Léonetti. Pendant 286 pages, les auteurs nous promènent dans les méandres de l'exclusion. Ils vont même jusqu'à soulever la question si l'exclusion n'est pas, d'une certaine façon, porteuse d'alternatives en soi.

Plus spécifiquement sur la question des femmes, nous avons travaillé avec *Quand les femmes comptent. Pour une démythification du discours économique dominant* de Lise Moisan (60 pages) et nous nous sommes inspirés de *Quelle citoyenneté pour les femmes ?* produit par un collectif.

(suite de la présentation des documents)

Sur les liens entre démocratie et droits, nous ne pouvions passer à côté de *Qu'est-ce que la démocratie?* d'Alain Touraine ainsi que de *Les droits de l'homme* de Thomas Paine (451 pages), dans une analyse de Jean-Pierre Boyer.

Bien entendu, tous les documents produits par la Ligue des droits et libertés du Québec et la Commission des droits de la personne et de la jeunesse pour l'occasion du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme nous ont inspirés.

Comme vous le constatez à la longueur de la liste, notre défi était grand. En effet, il est difficile de résumer fidèlement tant de documents différents en si peu de pages. Nous n'avions pas non plus le temps et les conditions nécessaires pour en faire une synthèse riche et complète. Et puis, le but est que vous les lisiez vous-mêmes ces livres! Donc, à partir d'une structure de contenu qui serait aussi la charpente de nos sessions d'animation, nous avons mis en valeur plusieurs extraits de chacune de ces publications. Nous avons tenté d'en faire un tout cohérent qui permet d'évaluer l'état actuel des droits économiques et sociaux et d'entrevoir des pistes d'actions pour notre pratique de tous les jours. Nous espérons que ce « collage libertaire » vous donnera le goût de lire les documents et d'approfondir chacun de ces sujets que nous ne pouvons qu'effleurer.

Le document se divise en trois grandes parties. Dans la première, nous situons la Déclaration universelle des droits de l'homme en présentant brièvement son contenu, son histoire, ses retombées canadiennes et en la situant plus largement à l'intérieur d'un mouvement plus vaste pour l'instauration de la démocratie. Dans la deuxième partie, nous jetons un coup d'œil sur l'application des droits sociaux et économiques en 1999, notamment le droit au travail (art. 23) et le droit à un niveau de vie suffisant (art. 25). Pour terminer sur une note énergisante, la troisième partie présente les principales propositions alternatives pour améliorer la situation actuelle. Nous y aborderons, entre autres, le revenu minimum garanti, le partage du travail, l'économie sociale, le commerce équitable, etc. Le tout assaisonné d'exemples d'actions dynamiques et mobilisatrices qui se réalisent au Québec.

Vous pouvez constater que le format de ce document a été expressément construit pour vous permettre d'y inscrire vos réflexions dans la marge de droite. Non pas que nous voulions que vos réflexions soient « marginales », mais au contraire, pour vous laisser un espace de liberté parce que tout n'a pas été écrit...

Bref, vous l'aurez compris, s'il a l'avantage de faire un tour d'horizon inédit des droits économiques et sociaux, ce document a l'inconvénient de ne pas approfondir ce qu'il avance. Le choix des extraits est nécessairement subjectif et ne rend peut-être pas toujours justice aux auteurs. De plus, certains droits sociaux et économiques ne sont pas abordés, faute de temps, et les droits culturels sont également passés sous silence. En résumé, ce document n'est pas une fin mais un début. Il dépend donc à chacun de vous et de vos organisations de prendre le relais...

PARTIE 1

Un peu d'histoire¹...

La Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948 est, dans les faits, le premier texte international à avoir énoncé si clairement les droits inviolables et inaliénables dont devait jouir l'humanité entière.

Les deux guerres mondiales, particulièrement la deuxième avec la découverte des horreurs du génocide à l'encontre du peuple juif, ont été des éléments déclencheurs afin de susciter un appel mondial en faveur de la protection des droits et libertés et la mise en place d'une structure internationale capable de maintenir la paix, fondée sur la justice sociale et l'égalité des êtres humains, quels que soient leur race, religion, sexe ou croyances.

La Charte des Nations Unies, adoptée en 1945, avait auparavant donné naissance à l'ONU, avec 51 États fondateurs. La Charte innovait autour de trois idées fondamentales :

- Le lien indissoluble entre la paix, la sécurité internationale et le respect des droits de l'homme.
- La protection internationale des droits de l'homme est un des devoirs primordiaux incombant aux Nations Unies.
- Une obligation juridique est créée concernant le respect de ces droits.

Par contre, on trouve des lacunes dans la Chartes des Nations Unies, en ce sens que :

- Les droits et libertés ne sont pas désignés précisément;
- Aucun organe des Nations Unies n'a de mandat de surveillance;
- Aucun mécanisme n'est prévu dans le cas où il y a violation de droits.

¹La première partie est largement inspirée des documents faits par la Ligue des droits et libertés et de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse à l'occasion du cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (voir l'encadré en introduction).

La DUDH est l'aboutissement de ce besoin et de cette préoccupation grandissante à l'effet de définir et de protéger les droits de l'homme. Elle a été adoptée trois ans après la fondation de l'ONU et de la fin de la Deuxième Guerre mondiale.

Un groupe de travail, formé de représentants de plusieurs pays, se réunit de juin 1946 à décembre 1948 pour élaborer une proposition. John P. Humphrey, juriste canadien chargé d'assister la Commission, a joué un rôle important afin de réunir une documentation préalable susceptible d'enrichir et compléter le travail de rédaction de la Déclaration. Plusieurs organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, ont aussi exercé une influence de premier plan dans le travail d'élaboration de la DUDH.

La Déclaration fut rédigée en 18 mois et soumise pour discussion à tous les niveaux de l'ONU et au sein des gouvernements de la plupart des États membres. En 1948, la Déclaration est adoptée à 48 voix pour, 0 contre et 8 abstentions. Cependant, ce travail de préparation est resté largement confiné aux cercles des représentants gouvernementaux et des fonctionnaires gravitant autour de l'ONU. Les résultats des délibérations n'ont pas été diffusés largement et soumis au débat public. Pourtant, ces débats auraient permis dès le début le développement élargi d'une future culture universelle fondée sur le respect des droits de l'homme.

Le juriste français René Cassin, qui fut longtemps associé à la Fédération internationale des droits de l'homme et le secrétaire de la Commission des droits de l'homme de l'époque, le canadien John P. Humphrey, sont considérés comme les principaux rédacteurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Il faut toutefois rappeler qu'il s'agit d'un travail collectif de rédaction auquel ont aussi grandement participé la présidente de la Commission des droits de l'homme Eleanor Roosevelt, le professeur chinois P.C Chang, l'avocat chilien Hernan Santa Cruz, le philosophe libanais Charles Malik et le juriste belge Fernand Dehousse².

Le coup d'œil le plus éclairant que nous pouvons avoir de la Déclaration universelle des droits de l'homme est sans doute la présentation qu'en a fait justement René Cassin à l'Académie de droit international en 1951. Il compare la Déclaration à l'entrée d'un grand temple :

Est-ce que je connais la «petite histoire» de la rédaction de la DUDH?

² LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS. *Questions-réponses pour un cinquantenaire*, 1998, 12 p.

Le parvis est formé par le Préambule affirmant l'unité de la famille humaine et dont le soubassement, les assises, sont constituées par les principes généraux de liberté, d'égalité, de non-discrimination et de fraternité proclamés dans les articles 1 et 2.

Quatre colonnes d'importance égale soutiennent le portique. La première est celle des droits et libertés d'ordre personnel (art. 3 à 11 inclus) : vie, liberté, sûreté et dignité de la personne, égale protection de la loi, garanties contre l'esclavage, la torture, les arrestations et les peines arbitraires, recours judiciaires contre les abus.

La seconde concerne les droits de l'individu dans ses rapports avec les groupements dont il fait partie et les choses du monde extérieur (art. 12 à 17 inclus). L'homme et la femme ont, sur un pied d'égalité, le droit de se marier, de fonder une famille, d'avoir un foyer, un domicile, asile en cas de persécution. Tout être humain a vocation à être membre d'une cité, à être national d'un pays, à exercer sa maîtrise sur les choses qui sont devenues des biens.

Le troisième pilier est celui des facultés spirituelles, des libertés publiques et des droits politiques fondamentaux (art. 18 à 22) : liberté de conscience, de pensée, de croyance, liberté de parole, d'expression, de réunion, d'association, droit de prendre part aux affaires publiques, de participer à des élections périodiques et sincères. La volonté du peuple est proclamée fondement de l'autorité des pouvoirs publics.

Le quatrième pilier, symétrique du premier, dont la puissance ne le cède en rien à celle des autres, est celui des droits économiques, sociaux et culturels (art. 22 à 27 inclus) : droit au travail, au libre choix au travail, à la sécurité sociale, aux libertés syndicales; droit à l'éducation, aux loisirs, à la vie culturelle, à la protection de la création intellectuelle ou artistique.

Sur ces quatre colonnes, il fallait poser un fronton marquant les liens entre l'individu et la société. Les articles 28 à 30 affirment la nécessité d'un ordre social international tel que les droits et libertés de la personne pourront y trouver leur plein effet. Ils proclament aussi l'existence des

devoirs de l'individu envers la communauté, ils fixent les limites que l'homme ne peut franchir: celui-ci a des devoirs envers la communauté; il doit respecter les droits et libertés d'autrui; il ne peut attenter aux justes exigences de la morale, de l'ordre public, et du bien-être dans une société libre et démocratique, ni aux buts et principes des Nations Unies. Ainsi, la Déclaration marque-t-elle un élan continu de l'individuel vers le social³.

Le moment où jamais?

Plusieurs personnes évaluent qu'il s'en est fallu de peu pour que la Déclaration ne soit pas adoptée. En effet, la période de 1945 à 1948 a été l'un des derniers moments historiques où la communauté internationale, ébranlée par les conséquences de la Deuxième Guerre mondiale, réagissait encore sur une base d'intérêts communs. Par la suite, c'est la reconstruction des pays dévastés et la division du monde en deux (capitalistes et communistes) qui ont occupé tous les esprits et conduit à la guerre froide. Quelques années de plus et la Déclaration n'aurait probablement pas été adoptée⁴.

Cependant, le travail de consensus montre aussi les limites de la DUDH. Certains droits ont été omis ou retirés dans l'espoir de susciter un vote unanime. Ainsi, pour ne pas froisser les pays du bloc communisme naissant de l'Est, on ne parle ni du droit de grève, ni de la liberté de commerce ou d'industrie. Cela crée un déséquilibre dans la DUDH, alors que les droits individuels priment au détriment des droits économiques et sociaux. Ce déséquilibre illustre les divergences entre les représentants du libéralisme occidental, portés sur les libertés individuelles, et les représentants des États marxistes qui fondent l'exercice de ces droits sur le rôle de l'État qui doit pour cela garantir et assurer le développement économique.

De plus, toutes les délibérations qui ont entouré la création de la DUDH reflètent davantage une conception occidentale et européenne, fondée sur une vision du monde monothéiste, par opposition aux autres traditions philosophiques et juridiques non européennes, tels le confucianisme ou l'islamisme.

C'est vrai que la DUDH est le fruit de compromis divers. Mais cet accord entre pays représentants des groupements humains de civilisation, de croyances et de vie sociale et économique différentes représente un atout important puisqu'il est le premier instrument général adopté par une organisation internationale qui a une vocation

³ Ligue des droits et libertés et de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse.

⁴ Christian Rioux, « Stéphane Hessel, défenseur des oubliés », *Le Devoir* (Montréal), 10 décembre 1998.

universelle.

Et le Canada dans tout cela?

Comme nous l'avons déjà mentionné, un juriste canadien, John P. Humphrey, a participé à la rédaction de la Déclaration, mais le Canada s'est fait tirer l'oreille comme pays. En entrevue au journal *Le Devoir*, William Shabas, professeur au Département des sciences juridiques de l'UQAM, explique :

À l'époque, toutefois, le Canada, influencé par des juristes conservateurs tel John Hackett, de l'Association du Barreau canadien, qui avait de l'ascendant sur le premier ministre Louis Saint-Laurent, a longtemps tenté de faire reporter ce vote ou de faire modifier la déclaration de telle sorte qu'on y fasse une allusion au Créateur⁵.

Selon le professeur, le gouvernement canadien ne croyait pas vraiment à l'importance de cette Déclaration. On avait peut-être un peu peur que cela nous retombe sur le nez, car le Canada n'était pas blanc comme neige sur la question des droits de l'homme. Pensons par exemple à la Loi du cadenas votée par le gouvernement de Duplessis (contre la propagande communiste au Québec, loi qui ne fut retirée qu'en 1957) ou encore aux Canadiens d'origine japonaise enfermés dans des camps durant la Deuxième Guerre mondiale qui ne recouvreront leur droit de vote qu'en 1949. Toujours selon l'analyse du professeur Schabas, ce fut davantage pour ne pas décevoir les alliés américains et la Grande-Bretagne que le Canada s'est enfin décidé à voter pour la Déclaration en 1948.

Et où en sommes-nous cinquante ans après?

Plusieurs affirment que le bilan des droits est positif. La Déclaration est beaucoup plus une réalité maintenant que lorsqu'elle fut adoptée. Rappelons-nous que la Déclaration est née dans un contexte où plusieurs pays pratiquaient le colonialisme, la torture systématique, où l'apartheid florissait en Afrique du Sud et en Rhodésie, etc.

⁵ TRUDEL, Clément. « Déclaration universelle des droits de l'homme : Le Canada a failli rater la signature historique de 1948 », *Le Devoir* (Montréal), 1998.

Quoi qu'il en soit, la DUDH a acquis au fil des ans un statut beaucoup plus important que celui d'une simple déclaration générale. Elle est de plus en plus utilisée comme texte de référence et est devenue le symbole incontournable de ce que la communauté internationale entend par droits de l'homme. Cinquante ans plus tard, la DUDH a servi de base à la construction d'un véritable édifice de normes internationales puisqu'on peut compter plus de 70 conventions majeures consacrées aux droits de l'homme qui créent des obligations juridiques précises pour les États qui les ont ratifiées (tels le Pacte international sur les droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1976) ; la Déclaration sur la protection de toutes les personnes contre la torture ou autres peines et traitements cruels, inhumains ou dégradants (1984) ; la Convention relative aux droits de l'enfant (1989) ; le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie (1993) et pour le Rwanda (1994)...

L'édifice est cependant long à construire; 28 ans séparent l'adoption de la DUDH de l'entrée en vigueur des deux Pactes et du premier Protocole. Il en est de même pour la plupart des autres conventions. Cet écart est attribuable au nombre minimal de signatures exigé des pays membres pour que la convention soit effective.

À l'ONU, le Conseil économique et social est l'organe responsable des droits de l'homme; c'est cependant la Commission des droits de l'homme qui présente des recommandations et des rapports sur les questions relatives aux droits de l'homme. Cette dernière instance est composée de 53 membres provenant de différentes parties du monde, élus pour trois ans. Chaque année, la Commission se réunit pendant six semaines à Genève. Elle met aussi sur pied des groupes de travail sur des problèmes spécifiques, par exemple les disparitions forcées ou involontaires en Argentine, en ex-Yougoslavie, ou encore la situation des droits au Cambodge ou en Somalie.

Malgré tout, ce système de contrôle reste très fragile. L'ONU n'est pas un gouvernement mondial et ne peut se substituer à aucun des 185 gouvernements nationaux qui en sont membres. L'ONU ne peut donc obliger un État à respecter telle ou telle convention. Les pays signataires doivent soumettre périodiquement un rapport faisant état des dispositions prises afin d'assurer le respect effectif de la convention. Le comité qui analyse le rapport peut formuler des recommandations, mais elles ne sont pas obligatoires. Le poids des recommandations réside bien davantage dans la pression d'autres pays et celle exercée par l'opinion publique internationale. Les contre-rapports produits par des ONG comme Amnistie internationale sont aussi essentiels, car ils mettent en lumière des situations de violation des droits qui vont souvent beaucoup plus loin que les rapports officiels.

Et ici, les droits ?

La Charte canadienne des droits a été incluse dans la Constitution canadienne lors du rapatriement en 1982 (elle n'est donc pas encore signée par le Québec.). Aucun organisme n'existe pour l'application et la promotion de la Charte; les groupes ou les individus qui s'estiment lésés doivent s'adresser aux tribunaux. La Charte canadienne contient essentiellement des droits civils et politiques, auxquels s'ajoutent des droits spécifiques au Canada (par exemple, l'existence des langues officielles ou le respect des droits et libertés ancestraux des peuples autochtones).

*Est-ce que je
connais le contenu
de la Charte
canadienne des
droits?*

Quant à la Charte québécoise des droits, elle a été adoptée en 1975 et mise en vigueur en 1976. Le Québec est la dernière des provinces à avoir légiféré en la matière, mais la première à en avoir fait une charte et non une loi ou un code. En ce sens, la charte québécoise a un caractère fondamental qui a préséance sur toutes les lois adoptées au Québec. Toute personne qui s'estime victime de discrimination peut porter plainte auprès de la Commission. Celle-ci peut aussi faire enquête de sa propre initiative sur toute situation qui concerne le respect des articles de la Charte.

Évolution des droits, problèmes et contradictions ...

Si on tente de regarder l'évolution des droits dans une perspective historique⁶, la toute première génération de droits était exclusivement centrée sur les droits civils et politiques, ceux qui permettaient aux hommes de se libérer de l'ancien régime féodal. Les droits se sont ensuite élargis pour intégrer d'autres dimensions, en reconnaissant aux hommes les droits économiques, sociaux et culturels. Dans une troisième phase, on tente maintenant d'intégrer des droits dits de solidarité, qui sont liés par des préoccupations plus grandes pour le développement durable et la protection des écosystèmes. On parle alors des droits au développement, à la paix, à l'environnement, à l'assistance humanitaire.

*Quels sont les
droits humains qui
semblent émerger
des nouvelles
réalités
internationales?*

⁶ Le document d'information de la Commission des droits de la personne et de la jeunesse cite à ce propos Karel Vasak (1990).

Par exemple, il reste de gros problèmes à régler en regard de la protection humanitaire des réfugiés et des victimes des guerres, dont la vie et la santé sont menacées⁷. Il reste à préciser ces nouveaux droits, qui ne sont pas toujours bien accueillis par les juristes, surtout en raison de leur imprécision actuelle.

Par ailleurs, l'application des droits se heurte à des problèmes et des contextes différents selon l'histoire de chaque pays. En voici des exemples :

- Les héritages de certaines cultures rendent encore difficile l'application de droits universels (par exemple, au Bénin, plusieurs hommes votent encore pour leur femme; l'application de règles de droit lors de vol confrontent des anciennes pratiques populaires de méthodes expéditives de justice).
- Des pays comme la Chine s'opposent encore, mais de façon subtile, à l'application généralisée des droits dits universels. Revendiquant la spécificité de la Chine, les dirigeants chinois indiquent que la tâche primordiale est le développement et que celui-ci demande un environnement stable et, par la suite, le développement favorisera les droits de l'homme. Les droits de l'homme restent ainsi conditionnels au développement économique, celui-ci encore dirigé par l'État.
- D'autres pays, comme les États-Unis, clament très haut leur respect des droits de l'homme, mais sont peu pressés de les appliquer dans leurs propres frontières. Ainsi, la peine de mort a été remise en vigueur en 1976 et les États-Unis n'ont toujours pas apposé leur signature sur des conventions essentielles, dont celle sur les droits de l'enfant et celle bannissant la discrimination contre les femmes. Les États-Unis sont aussi un des seuls pays au monde à s'opposer à la création d'un tribunal international permanent pour juger les criminels de guerre.
- Des guerres et des conflits qui perdurent depuis des années dans certaines régions du monde (on pense, par exemple, au Moyen-Orient) ont entraîné des difficultés accrues à appliquer des règles de droit élémentaires. Ainsi, la police palestinienne utilise encore des méthodes de violence et de torture envers les détenus, utilisant les mêmes méthodes que les anciens « oppresseurs ».

⁷ *Courrier International*, « Spécial 50^e anniversaire des droits de l'homme : trop d'impasses et quelques contradictions », n° 423, du 10 au 16 décembre 1998, 64 p.

Les défis actuels

Voici les défis posés sur les droits de l'homme, selon Boutros Boutros-Ghali, alors secrétaire général des Nations Unies en 1993 :

- Impératif d'universalité (même les droits sont un produit de l'Histoire et évoluent en même temps qu'elle; cela ne doit pas altérer ce qui fait leur essence, c'est-à-dire leur universalité).
- Impératif de garantie (il faut que les droits soient protégés par les Pactes, conventions et traités, sinon les droits et l'ONU elle-même seront discrédités).
- Impératif de démocratisation (seule la démocratie est le véritable garant des droits de l'homme).

Tous s'accordent pour dire qu'il reste beaucoup à faire, que des nouveaux défis se pointent à l'horizon, en particulier du côté des droits économiques et sociaux. Le fonctionnement actuel de l'économie mondiale fait obstacle au développement des droits économiques et sociaux. Au lieu de diminuer, la pauvreté augmente. La « mondialisation » n'a pas fait ses preuves pour amener plus d'équité et de justice sociale. Au contraire, les écarts entre riches et pauvres se creusent et des parties importantes de la population sont laissées pour compte.

Alors que, tout simplement, il ne pourra jamais y avoir de liberté réelle si ne sont pas défendus plus activement les droits économiques et sociaux. « Les démocraties ne se maintiennent pas là où règne la misère » affirmait cette semaine Richard Badinter, maître d'œuvre des cérémonies du cinquantième. Or, la mondialisation économique n'est pas en train d'adoucir les inégalités sociales, elle les approfondit. Se creuse un fossé qui ne pourra être comblé qu'à la condition de politiques de développement fondées sur une distribution plus équitable des richesses.

C'est ainsi que, pour chaque prisonnier politique libéré à la suite de pressions internationales, des centaines de milliers d'enfants meurent de faim, en violation de l'article 25 de la Déclaration qui garantit le droit à « un niveau de vie suffisant »⁸.

⁸ TAILLEFER, Guy. « La fête », *Le Devoir* (Montréal), 11 décembre 1998, p. A-8.

La Chine détient le plus jeune prisonnier politique du monde, Gendun Choekyi Nyima, un petit garçon de huit ans, incarcéré depuis que le dalaï-lama l'a reconnu comme « réincarnation » du Panchen Lama, la seconde autorité spirituelle du Tibet, en 1995.

(*Le Devoir*, 7 décembre 1998)

Les droits économiques, sociaux et culturels, qu'en est-il au juste?

La Déclaration universelle des droits de l'homme renferme des droits économiques, sociaux et culturels, mais c'est un pacte international qui en assure la mise en œuvre au plan juridique. Ce n'est qu'en 1966 que les États ont réussi à s'entendre sur le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et ce fut dix ans plus tard, soit en 1976, qu'il est entré en vigueur. En 1998, 137 pays des 181 membres de l'ONU avaient adhéré à ce Pacte, dont le Canada qui l'a appuyé dès 1976. De ce Pacte découlent des centaines de traités internationaux qui tentent de baliser encore plus précisément l'application de certains droits.

Dans sa première partie, le Pacte sur les droits économiques, sociaux et culturels interdit toute discrimination (art. 2.2), affirme l'égalité juridique des hommes et des femmes (art. 2.3). Le Pacte reconnaît le droit au travail, le droit de jouir de conditions de travail justes et favorables et celui de former des syndicats (art. 6, 7 et 8). Il reconnaît le droit de tous les citoyens à la sécurité sociale et aux assurances sociales (art. 9).

Par ailleurs, il reconnaît la nécessité d'assurer protection et assistance à la famille (art.10). Il reconnaît également pour tous les citoyens le droit à un niveau de vie suffisant (art. 11). Il reconnaît le droit qu'à toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible (art. 12) ainsi que le droit de toute personne à l'éducation (art.13). Il engage les États qui ne l'ont pas encore fait à établir l'enseignement de base (primaire) obligatoire et gratuit (art.14) et reconnaît par l'article 15 le droit de chacun à la culture et aux bienfaits du progrès scientifique.

Comme nous l'avons dit plus haut, l'un des problèmes est le peu de moyens pour faire appliquer le Pacte. Dans les faits, à part la bonne volonté, il y a uniquement deux types d'interventions possibles. La première intervention prend la forme d'un rapport que doivent soumettre, à tous les cinq ans, les États signataires au Comité des droits économiques, sociaux et culturels qui a pour mandat de surveiller la mise en œuvre du Pacte. Les ONG peuvent également, et cela se fait de plus en plus, déposer des rapports concernant les manquements aux droits dans leur pays. Le comité étudie attentivement les dossiers et formule des recommandations qui ont un certain effet sur la « réputation » des pays.

Le deuxième type d'intervention s'applique à certains pays comme la France ou l'Allemagne qui incluent dans leur législation nationale les termes du Pacte. Ce n'est pas le cas au Canada, où le Pacte peut quand même servir à l'interprétation des normes constitutionnelles qui touchent la protection des droits humains.

Il est à noter que la Charte canadienne des droits et libertés (1982) ne contient que les droits civils et politiques. On n'y retrouve pas les droits économiques, sociaux et culturels. Tant qu'à la Charte québécoise des droits et libertés, on y garantit certains droits économiques et sociaux, mais qui n'ont cependant pas préséance sur les lois ordinaires⁹.

*Est-ce que le Québec pourrait faire plus pour l'application des droits économiques et sociaux?
Comment?*

« La jouissance complète des droits civils et politiques est impossible sans celle des droits économiques, sociaux et culturels. »

(Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, 16 décembre 1977)

⁹ Pour en savoir plus sur le sujet : LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS, *Les droits économiques, sociaux et culturels: nature, contenu, obligations des États, applicabilité (international et national)*, septembre 1998.

Le pivot ou la garantie du plein exercice des droits : la démocratie¹⁰

L'exercice des droits est indissociable du contexte. Et le contexte favorable restera encore et toujours la démocratie. C'est pourquoi les garants des droits prônent également l'instauration la plus large de la démocratie, notamment par la scolarisation des femmes et des enfants, la participation à la vie civile et politique, la vitalité de la vie associative et communautaire.

La démocratie est beaucoup plus qu'un cadre parlementaire. Nous ne pouvons nous contenter de garanties constitutionnelles et juridiques (qui définissent uniquement le cadre de la démocratie formelle), si la vie économique et sociale reste dominée par des oligarchies de plus en plus hors d'atteinte. Pour qu'il y ait véritablement démocratie, il faut qu'un nombre important de personnes participent directement ou indirectement aux décisions. Et que les choix à faire soient réels et non factices.

Depuis longtemps, l'esprit et l'espoir démocratique ont été vivifiés par tous ceux et celles qui se sont battus farouchement pour leur droit de vivre libres contre des pouvoirs absolus et autoritaires. C'est pourquoi l'idée de la défense des droits de l'homme fait un retour en force actuellement, portée par des esprits critiques, des résistants, des dissidents.

L'individu porteur de ses propres intérêts n'est pas toujours porteur d'une culture démocratique. Et le consensus d'une population n'est pas non plus en soi démocratique. Qu'on se rappelle l'Allemagne nazie des années 30 où une grande partie du peuple allemand semblait se ranger derrière Hitler et endossait les persécutions envers les Juifs. Dernièrement, en Bosnie, le fait que la majorité des Serbes semblent appuyer leur président dans l'épuration ethnique des musulmans ou des Croates n'en faisait évidemment pas un régime plus démocratique! Au contraire, la démocratie s'épanouit dans la reconnaissance et le respect de la diversité des croyances, des origines, des opinions et des projets.

Comment pourrait-on améliorer la démocratie au Québec?

Ou plus simplement dans votre entourage?

¹⁰ Cette section du document sur les liens entre la démocratie et les droits est basée sur l'ouvrage d'Alain Touraine intitulé *Qu'est-ce que la démocratie ?*

La démocratie n'est jamais gagnée d'avance, même dans des régimes comme ici que l'on dit démocratiques. La montée des mouvements d'extrême droite, le durcissement des lois envers les plus pauvres sont des exemples d'une perte de démocratie. L'indifférence des citoyens et des citoyennes et le laisser-aller « démocratique » entraînent pauvreté et exclusion. Et pour participer à la construction d'une société, il faut de prime abord sentir qu'on en fait partie. Sans un sentiment d'appartenance, la démocratie reste un mot qui sonne creux.

Le recul ou l'affaiblissement des États rendus plus soumis aux exigences du marché mondial entraîne une baisse de participation politique, une crise, un cynisme ou un défaitisme envers les dirigeants. Beaucoup de citoyens et de citoyennes se sentent plus consommateurs que citoyens; d'autres sont carrément exclus, pour des raisons économiques, culturelles ou ethniques.

Par ailleurs, on ne peut véritablement pas parler de démocratie dans le monde, si elle ne peut vivre que dans certains pays, dans certains types de sociétés au détriment des autres. Nous sommes tous liés les uns aux autres. Ainsi, les actions et les inactions du gouvernement des États-Unis contribuent à l'absence de démocratie dans d'autres pays (par exemple, en laissant aller le conflit au Kosovo).

On peut distinguer trois dimensions essentielles et interdépendantes de la démocratie : le respect des droits fondamentaux, la citoyenneté et la représentativité des dirigeants.

La représentativité des gouvernants existe dans la mesure où une pluralité d'acteurs sociaux interviennent et font des pressions continues sur les dirigeants pour qu'ils soient imputables et redevables du pouvoir qu'on leur a confié.

La deuxième caractéristique est que les électeurs se considèrent comme des citoyens; c'est-à-dire qu'ils s'intéressent activement à la vie politique, aux décisions politiques et à leur impact, sur la base d'une vue d'ensemble et non uniquement pour leurs intérêts individuels et corporatistes.

Enfin, le libre choix ne peut exister si le pouvoir des dirigeants n'est pas limité. La reconnaissance des droits fondamentaux doit primer sur le pouvoir de l'État, mais aussi celui des Églises, des familles ou des entreprises.

Est-ce que je me considère comme un citoyen, une citoyenne qui participe activement à la société?

Est-ce que je m'intéresse à la vie et aux décisions politiques?

PARTIE 2

50 ANS APRÈS LA DUDH, OÙ EN SONT LES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS?

Le droit au travail

« Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage. » (Article 23, DUDH)

À l'origine, le mot français « travail » désignait rien de moins qu'un instrument de torture! Au Moyen Âge et jusqu'à la Révolution française, ce mot servira à décrire les diverses activités manuelles que se résignaient à faire les pauvres et les mendiants pour assurer leur survie. Le noble, le bourgeois, le savant ou l'artiste ne « travaillaient » pas, ils « s'occupaient »¹¹!

Le droit au travail est un droit en péril, c'est le moins que l'on puisse dire! On a l'impression qu'au cours des dernières années, ce droit a fondu comme neige au soleil. Tellement que l'on se considère de plus en plus chanceux ou chanceuse lorsqu'on a simplement « un travail ». Aujourd'hui, croissance économique va de pair avec mise à pied. L'investissement se fait dans le capital technologique plutôt que dans le capital humain. Voici quelques chiffres qui illustrent bien cette réalité : « Aux États-Unis, les banques, pourtant en pleine expansion, ont remercié 179 000 employés entre 1983 et 1993, soit 37% de leur personnel, simplement avec l'implantation des guichets automatiques¹². »

« ...selon la revue *Forbes*, malgré un taux de croissance de 2,6% en 1992, plus de 500 000 emplois techniques ou administratifs ont disparu aux États-Unis¹³. »

*Est-ce que je
connais des gens
qui ont perdu leur
travail à cause de
l'implantation de
nouvelles
technologies?*

¹¹ DESJARDINS, Pierre. *On achève bien les chevaux*, Essai sur la décomposition sociale issue du libéralisme économique, les Éditions des Intouchables, Montréal, 1997, p. 97.

¹² *Ibid.*, p. 27. Il cite une donnée contenue dans l'ouvrage suivant : RIFKIN, Jeremy. *La fin du travail*, Montréal, Boréal, 1996, 436 p.

¹³ *Ibid.*, p. 25.

En effet, nous entendons tous les jours des annonces de mises à pied massives dans à peu près toutes les grandes compagnies. La compagnie Bell en est l'exemple le plus récent, alors qu'une partie de ses services, incluant les travailleurs et les travailleuses, sont départis dans des compagnies américaines dans l'objectif de faire face à la concurrence. C'est tellement devenu la norme de rationaliser et de couper des emplois que les investisseurs réagissent mal à la création d'emplois!

«[...] lorsque les analystes annoncèrent en mars 1996 la création de 705 000 emplois aux États-Unis, un chiffre record, l'indice Dow Jones de Wall Street chuta de 3%¹⁴! »

Mais qu'est-ce qui provoque ces pertes d'emplois? En premier lieu, l'évolution fulgurante de la technologie fait en sorte que nous avons besoin de moins en moins de personnes pour atteindre les mêmes niveaux de production. Progressivement, tous les secteurs, y compris le secteur tertiaire, s'automatisent et demandent moins de ressources humaines. L'industrie manufacturière a été la première touchée.

« Par exemple, il fallait 35 heures de production courante pour monter une automobile aux États-Unis en 1977, alors qu'il n'en fallait pas plus de huit en 1995¹⁵. »

« On prévoit qu'en l'an 2005, la fabrication de la totalité des appareils électroménagers nécessitera moins de la moitié d'ouvriers qu'elle n'en requérait en 1973¹⁶. »

« ...en 1959 on avait besoin de 732 personnes pour fabriquer 100 000 lignes téléphoniques. Eh bien, dès le milieu des années quatre-vingt, on pouvait en faire autant avec 39 personnes¹⁷. »

Ces quelques chiffres illustrent que nous vivons une transformation radicale du travail et de la société, une sorte de « troisième révolution industrielle ». Cependant, il semble bien que cette transformation ne profite pas à tous; au contraire, elle crée des paradoxes du genre qu'il y a de moins en moins de personnes qui travaillent, mais que celles qui travaillent le font de plus en plus.

¹⁴ *Ibid.*, p. 13.

¹⁵ *Ibid.*, p. 26.

¹⁶ *Ibid.*, p. 27.

¹⁷ R. Petrella et autres, *Guerre économique, l'heure de la résistance*, Cotmec/Saint-Augustin, Suisse, 1997, p. 21.

Sans trop nous en rendre compte, nous sommes passés d'une économie traditionnelle basée sur la matière, l'énergie et le travail, à celle, tout autre, de la cyber-économie, économie abstraite, fondée sur le savoir, l'information et la communication. Nous sommes à l'aube de la troisième révolution industrielle et, normalement, nous devrions tous profiter des bienfaits des gains de productivité que procurent l'ordinateur et toutes les nouvelles technologies.

Il est anormal que présentement seules quelques personnes privilégiées profitent véritablement des progrès de la technique « Hight Tech. » La technique est un plus pour l'humanité et il faut s'arranger pour qu'elle le soit également en pratique. Une redistribution plus juste et équitable des avantages que représente le progrès technique est sans doute le plus gros défi que l'on aura à surmonter dans les prochaines années. Compte tenu du peu d'heures de travail que nécessite désormais la production, il serait normal de s'attendre à une réduction sensible du nombre d'heures travaillées par semaine.

Or, présentement, chose curieuse, c'est la situation inverse que l'on rencontre. Selon les plus récentes statistiques, le temps de travail a augmenté de 163 heures par année et plus de 25% des employés ont une semaine de travail de 49 heures ou plus¹⁸!

Nous retrouvons donc actuellement une polarisation entre des emplois surspécialisés pour des personnes qui travaillent de plus en plus, et le non-emploi ou la précarité chronique pour les personnes peu scolarisées. Les données sont alarmantes : le deux tiers des personnes peu scolarisées (secondaire 4 et moins) au Québec n'ont pas d'emploi¹⁹.

Est-ce que je fais partie de la catégorie de ceux et celles qui travaillent de plus en plus ou de moins en moins?

¹⁸ DESJARDINS, Pierre. *On achève bien les chevaux*, Essai sur la décomposition sociale issue du libéralisme économique, les Éditions les Intouchables, Montréal, 1997, p. 92.

¹⁹ Ross, Denis. Les personnes peu scolarisées et l'emploi ; Portrait de la situation et pistes de réflexion, Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec, Montréal, octobre 1996, p.26.

Et il ne faut pas espérer retrouver une situation de plein emploi. De fait, ce que certains économistes ont nommé période de plein emploi (au milieu des années soixante) reposait sur l'absence de la majorité des femmes du marché du travail. Ou autrement dit, sur le fait que l'on ne comptabilise pas la production domestique qui est pourtant une source de production et de travail « au noir » légal dans tous les pays...

Les chercheurs évaluent qu'au Québec, il faudrait une croissance de 4% de la production intérieure annuelle pour diminuer le chômage de 0,5%. Nous sommes loin de ces chiffres et nous pouvons nous demander si notre planète, notre environnement sont capables de soutenir un tel développement pendant de nombreuses années.

Dans les faits, la notion de travail s'est considérablement transformée depuis les vingt dernières années. Nous sommes passés d'une notion de salariat, qui signifiait des emplois stables et durables, à des emplois précaires, à contrat, sous forme de travail autonome, sur appel et en mouvance continue. L'instrument de travail commun à un nombre grandissant de travailleurs et de travailleuses a pour nom téléavertisseur, plus communément appelé « paget ».

Selon François Aubry, c'est au milieu des années 1970 que le salariat a atteint son apogée dans les sociétés industrialisées les plus avancées; il englobait alors plus de 80% de la force de travail officiel. En 1976, au Québec, l'emploi salarié représentait 91% de cette force de travail²⁰.

On évalue que depuis 1976, au Québec, le quart des nouveaux emplois est détenu par des travailleurs et des travailleuses autonomes.²¹ Souvent, on nous dit que la perte d'emplois occasionnée par les restructurations et l'implantation des nouvelles technologies est compensée par la création d'emplois dans les secteurs de la nouvelle technologie. Cela ne serait qu'un « ajustement structurel ». C'est loin de la vérité. Dans les faits, il se crée beaucoup moins d'emplois qu'il s'en perd et ces nouveaux emplois sont souvent des emplois contractuels, plus précaires.

*Est-ce que je peux
définir mon emploi
(Si j'en ai un!)
comme stable et
durable?*

*Doit-on tous
devenir des
travailleurs et
des travailleuses
autonomes?*

²⁰ MOISAN, Lise. *Quand les femmes comptent. Pour une démystification du discours économique dominant*, mai 1998, p. 28.

²¹ *Ibid.*

Une étude de l'évolution du marché du travail pour la période 1984-1995 dans la région de la Silicon Valley - bien connue pour sa forte concentration d'entreprises de haute technologie - révèle que 40% de l'emploi total est de nature temporaire (agences de placement, contrats de gré à gré, etc.) et que ce type d'emploi augmente cinq fois plus vite que l'emploi total²².

Des conséquences

Le chômage a plusieurs conséquences, humaines d'abord et avant tout, mais également financières. Une de nos auteures, Lise Moisan, cite une étude du Centre canadien de politiques alternatives (CCPA) qui estime que le chômage, en 1992 et en 1993, a privé les gouvernements canadiens de 78 milliards de dollars en revenus d'impôt et les a obligés à injecter une somme supplémentaire de 19 milliards pour l'aide sociale. Le total de ces deux montants atteint près de 100 milliards de dollars, soit 20% de la dette fédérale²³.

Mais ne nous laissons pas étourdir par ces chiffres. Ce qui est moins mesurable mais qui a le plus de conséquences au plan humain c'est l'exclusion qu'entraîne pour plusieurs la perte d'un emploi. On ne parle plus d'exploitation; maintenant, il y a ceux qui ont une « place » et ceux qui n'en n'ont pas. De plus en plus de nouveaux chômeurs continuent à fonctionner, mais se sentent improductifs, plus du tout membres participants de cette société. Au contraire, ils ont honte, se sentent à part, ont l'impression d'être de trop. Lorsqu'on pousse un peu la réflexion, on s'aperçoit que ce n'est pas seulement le fait de perdre son emploi qui fait que l'on glisse vers l'exclusion, c'est également le déséquilibre de tout un système de valeurs qui est rattaché au travail. Lorsqu'on demande à quelqu'un ce qu'il fait dans la vie, on s'attend à ce qu'il nous dise d'abord quel est son boulot...

Que signifie pour moi le terme «exclu»?

²² *Ibid.*, p. 11

²³ *Ibid.*, p. 52

Car c'est le système de valeurs d'une société qui définit, par défaut, le hors-norme comme étant sans valeur et sans utilité sociale. L'individu est évalué en fonction de son utilité sociale, celle-ci étant mesurée par le revenu qu'il reçoit en échange de son activité, le pouvoir qu'il peut exercer sur d'autres, la quantité de biens qu'il peut acquérir. Ceux qui ne répondent pas à ces normes, ceux dont les activités ne sont pas monnayables n'ont pas de valeur pour la collectivité. Ce sont les exigences normatives de la société - en matière de réussite professionnelle, de standards de consommation, d'épanouissement sexuel et personnel - qui entraînent les individus défailants dans la dévalorisation et dans la honte de soi qui paralyse²⁴.

Notre société valorise énormément dans son système de valeur l'excellence. Tellement que tous ceux et celles qui, pour différentes raisons ne peuvent pas exceller, sont rejetés. Il y en a de plus en plus; on ne reconnaît plus la valeur de leur travail, car on les met à pied au nom du progrès. On leur fait comprendre que c'est la seule solution, que c'est le prix à payer pour rester compétitif. Au mieux, on consentira à les soutenir par quelques programmes sociaux desquels on dira qu'ils coûtent toujours trop cher et servent d'alibis à ceux qui n'ont pas de cœur et ne veulent pas vraiment travailler.

Est-ce que je participe à cette survalorisation de l'excellence et de la performance à tout prix?

Le paradoxe est au cœur de notre système social. C'est un système qui à la fois pousse à l'excellence, produit de l'exclusion et en même temps sert à en gérer les conséquences. La société produit de plus en plus de richesse et de plus en plus de pauvreté.

La pauvreté n'est pas le signe d'une société en panne de création de richesses, mais le produit d'une société qui veut maximiser la richesse que chacun est capable de créer et qui rejette les autres.

[...] les nécessités de la performance justifient l'injonction d'être fort, l'exigence du toujours plus, la quête de la qualité totale, et en conséquence, le rejet des faibles, des plus âgés,

²⁴ DE GAULEJAC, Vincent et Isabel TABOADA LÉONETTI, *La lutte des places*, Éditions Desclée De Brouwer. Paris, 1994, p.22 (coll. Sociologie clinique).

des moins qualifiés, de tous ceux qui ne peuvent pas ou ne veulent pas suivre cette course effrénée.

La recherche de productivité entraîne le développement de la sous-traitance et le rejet des emplois et des travailleurs insuffisamment productifs. La majorité des tâches non qualifiées et des emplois ouvriers est soit automatisée, soit confiée à des entreprises externes qui ne font pas bénéficier à leur personnel des mêmes avantages.

On produit ainsi des entreprises à « deux vitesses », les unes participatives qui offrent des salaires élevés, une bonne protection sociale, une relative sécurité, une formation solide... chacun étant invité à prendre des responsabilités et à devenir manager. Les autres, plus fragiles, dépendantes des premières, ne peuvent offrir que des emplois précaires, peu qualifiés, une faible protection sociale, pas de formation, une grande insécurité et une quasi absence de promotion à leurs salariés²⁵.

Les étapes de la désinsertion

Il serait faux de prétendre que la perte d'un emploi est le seul facteur qui mène à l'exclusion ou à la désinsertion sociale. Dans les faits, il s'agit d'un processus qui combine souvent plusieurs éléments. Deux autres de nos auteurs, les sociologues Vincent de Gaujelac et Isabel Taboada Léonetti se sont penchés sur ce phénomène et ont tenté de comprendre, à partir de rencontres avec des exclus, le processus de désinsertion sociale.

*Est-ce que
j'ai déjà
accompagné des
personnes
exclues?*

Ils définissent la désinsertion comme un processus cyclique traversé par quatre grandes étapes. La première étape c'est lorsqu'on vit une rupture (décès d'un être cher, abandon subit, perte d'emploi, longue maladie, etc.) que l'on ne parvient pas à assumer ou à maîtriser, à gérer affectivement ou matériellement.

La deuxième étape est marquée par l'enchaînement des ruptures, de leur contagion. Le mode de gestion de la rupture initiale est tel que l'individu devient vulnérable à d'autres ruptures quand ce n'est pas lui-même qui les provoque.

La troisième étape est celle du décrochage graduel et de la pauvreté qui s'ensuit qui consiste à user d'un moyen institutionnel de survie

²⁵ *Ibid.*, p.48-49

pour s'abriter, se nourrir dans les centres d'accueil, les soupes populaires, etc.

La quatrième étape est celle de la déchéance et de l'entrée dans des formes plus sévères d'exclusion : itinérance, pauvreté extrême, problèmes de maladie mentale, etc.

Toutes ces étapes, qui ne sont pas toujours aussi précises, sont traversées par trois phases où la personne tente d'abord de résister, pour ensuite s'adapter et finir par se résigner à sa situation.

La phase de résistance caractérise le moment où l'individu va mobiliser l'ensemble de ses ressources affectives, sociales, culturelles pour résister à la nouvelles situation sociale dans laquelle les événements l'ont amené.

La phase d'adaptation : l'individu n'ayant pas réussi à se dégager de la situation transforme la vision qu'il en a. Il s'organise un nouveau mode de vie, non pas qu'il le trouve « normal », mais plutôt parce qu'il ne peut pas faire autrement.

La phase d'installation est celle de la résignation à la situation, de la passivité. Elle s'accompagne du sentiment qu'il ne peut pas en être autrement. Mais surtout elle s'accompagne d'une modification du rapport aux normes. L'individu a renoncé aux valeurs auxquelles il croyait encore dans les étapes précédentes. Il devient indifférent à ce que les autres en pensent²⁶.

La répartition de la richesse???

On peut faire l'équation suivante : si les nouvelles technologies nous permettent de produire plus avec moins de personnes, cela signifie qu'il y a moins d'heures de travail effectuées par des humains, mais que la richesse globale demeure la même. Logiquement, le niveau de vie des individus ne devrait pas trop s'en ressentir. C'est très logique mais aussi très loin de la réalité, car il n'y a pas eu de processus de redistribution de la richesse. Au contraire, tout donne à penser que l'écart s'agrandit entre les riches et les pauvres.

²⁶ *Ibid.*, p.120-122

Dans son best-seller *La fin du travail*, l'économiste américain Jeremy Rifkin dévoile des chiffres aberrants. Aux États-Unis, le nombre de familles milliardaires est passé de 26 à 52 en l'espace de deux ans et 0,5% de la population contrôle 37,4% de la totalité des actions et obligations des entreprises [...] Au-dessous de cette classe de gens extrêmement riches, il existe une autre classe supérieure qui représente 4% de la population et qui gagne autant d'argent à elle seule que les 51% de salariés américains de base. À cela s'ajoute une autre classe de salariés qui représente 16% de la population et qui rafle annuellement 1,755 milliards de dollars, montant qui représente les quatre cinquièmes de ce que gagne l'ensemble de la population américaine²⁷.

« En 1979, le salaire d'un directeur d'entreprise était 29 fois supérieur à celui de l'ouvrier, mais depuis les années 90, il est 93 fois supérieur²⁸. »

Et la situation est encore plus catastrophique, si on considère la répartition des richesses d'un point de vue mondial.

« Les 40 pays les plus pauvres de la planète doivent au total environ 100 milliards de francs aux institutions financières. Les intérêts de ces dettes leur ont coûté un milliard de dollars en 1980, 3,3 milliards en 1984 (source Banque mondiale)²⁹. »

²⁷ DESJARDINS, Pierre. *On achève bien les chevaux*, les Éditions les Intouchables, p. 23, 1997. Sur le même sujet, Petrella affirme qu'aux États-Unis, en vingt ans, selon les calculs de l'économiste Lyan Karoli, cité par l'OCDE, les 10 % des ménages les plus pauvres ont vu leur revenu réel décroître de 20 %, alors que celui des 10 % les plus riches progressait d'autant (*Le Monde*, 14 novembre 1996). Les rémunérations des PDG étaient en moyenne 60 fois supérieures à celles de leurs salariés en 1978 et 173 fois en 1995 (*Le Monde*, 5 novembre 1996). Sur les 38 millions d'Américains en dessous du seuil de pauvreté, 22 millions ont un emploi ou font partie d'une famille dont un membre a un emploi. C'est la catégorie des « travailleurs pauvres ». (*Le Monde*, 5 novembre 1996).

Petrella ajoute que 1% de la population des États-Unis contrôle 44% de la richesse de ce pays. En Belgique, 10% de la population contrôle à environ 27% des richesses et, si l'on prend les 22% les plus riches, on voit qu'ils possèdent 57 à 58% de la richesse du pays.

²⁸ Petrella et autres. *Guerre économique, l'heure de la résistance*, Cotmec/Saint-Augustin, Suisse, 1997, p. 25.

²⁹ *Ibid.*, p. 25

Entre 1970 et 1985, le revenu mondial a augmenté de 40%, mais le nombre des pauvres s'est accru de 17%. La croissance économique de certains pays du Sud ne réussit pas à effacer le fossé : l'écart des revenus par habitant entre pays industrialisés et pays en développement a triplé entre 1990 et 1993.

Au cours des 30 dernières années, l'écart de revenu entre les 20% les plus riches et les 20% les plus pauvres a doublé, passant de 30 pour 1 à 60 pour 1. La fortune des 358 individus milliardaires que compte la planète est supérieur au revenu total des 45% d'habitants les plus pauvres!

Entre 1960 et 1989, les pays où habitent les 20% les plus riches de l'humanité ont vu leur part du produit national brut mondial passer de 70,2% à 82,7%. Les pays où se trouvent les 20% les plus pauvres ont vu au contraire leur part diminuer et tomber de 2,3% à 1,4%, selon le rapport 1996 du PNUD³⁰.

La pauvreté, le lot de plus en plus de personnes

Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que les soins sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.

(Article 25, DUDH)

La disparition progressive du travail salarié qui agissait comme facteur de redistribution des richesses, combinée à d'autres mécanismes qui ne fonctionnent pas toujours très bien (les impôts par exemple) nous placent devant le constat d'une pauvreté grandissante. Au lieu de se rapprocher de pouvoir assurer le droit à un revenu suffisant, on semble s'en éloigner.

*Dans mon milieu,
est-ce que j'ai
l'impression que
la pauvreté
s'estompe ou
augmente?*

³⁰ *Ibid.*, p. 89.

Au plan mondial, la pauvreté, ce sont des gens qui n'ont pas accès à des services de base comme l'eau potable (sur les 5 ou 6 milliards que nous sommes, 1 milliard 400 millions ne disposent pas d'eau potable³¹!). C'est également des enfants qui meurent et qui n'auraient pas dû mourir si on tient compte des progrès de la science.

Selon le rapport de l'OMS sur la santé dans le monde (1995) « plus de 12 millions d'enfants de moins de 5 ans meurent chaque année dans les pays en développement, le plus souvent de causes ou d'associations de causes évitables ». Parmi celles-ci : la malnutrition associée à des maladies courantes comme les maladies diarrhéiques, la rougeole ou les infections respiratoires, que l'on peut parfaitement maîtriser avec des moyens adaptés et une meilleure alimentation. Plus de 12 millions par année : cela fait près de 32 900 chaque jour³²!

Il faut souligner à cet égard, en ce qui regarde les pays occidentaux, les nombreuses coupures dans les programmes sociaux, la non-indexation des montants de sécurité sociale, les restrictions dans l'accès à l'assurance chômage et le peu d'augmentation du salaire minimum.

Aux États-Unis, pays pourtant privilégié sur le plan économique mondial, on considère que 15% des Américains vivent au-dessous du seuil de la pauvreté et que le tiers des Américains a un revenu inférieur à ce qu'il était en 1966. On calcule que présentement, à l'échelle mondiale, le nombre de pauvres s'accroît au rythme effarant de 2% annuellement, ce qui équivaut pratiquement à l'augmentation démographique du globe. À ce rythme, le nombre de pauvres devrait doubler en trente ans³³.

« Une réalité qui nous ne épargne pas au Québec. Le nombre d'enfants pauvres a augmenté de 60% entre 1989 et 1996! Il y avait

³¹ Petrella et autres. *Guerre économique, l'heure de la résistance*, Cotmec/Saint-Augustin, Suisse, 1997, p. 48.

³² *Ibid.*, p. 84.

³³ DESJARDINS, Pierre. *On achève bien les chevaux*, Essai sur la décomposition sociale issue du libéralisme économique, Les Éditions des Intouchables, Montréal, 1997, p. 58. Desjardins cite *L'Homme mondial* de Philippe Engelhard.

au Canada, en 1998, 1,5 million d'enfants qui vivaient dans la pauvreté : plus d'un sur cinq³⁴ ! »

Une autre illustration de la pauvreté, c'est de ne pas pouvoir se loger convenablement à un coût raisonnable et ce, même dans un pays industrialisé. Pourtant, rappelons que la Déclaration dit à l'article 25 que toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer son logement.

On peut évaluer, à partir des données du recensement de 1986, qu'il y a, au Québec, autour de 9200 personnes vivant dans des ménages locataires qui consacrent plus que la norme de 30% de leur revenu au logement. De ce nombre, plus de 470 000 personnes appartiennent à des ménages dépensant la moitié et plus de leur revenu en loyer.

Tout près de la moitié (49%) des ménages dont « le principal soutien financier est une femme » doivent consacrer 30 % et plus de leur revenu au loyer, alors que, pour les hommes, ce pourcentage est de 36,1%³⁵.

Comme le souligne le FRAPRU, groupe de pression dans le secteur du logement social, le Canada a déjà été condamné en 1993 par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU pour la faiblesse de ses budgets en matière de logement social. Ottawa devait à nouveau répondre, à la fin de 1998, aux questions de ce comité. Celui-ci demande notamment comment il a pu mettre un terme au financement de nouveaux logements sociaux alors que tant de ménages ne peuvent se procurer un logement adapté à leurs besoins sur le marché privé.

[...] la pauvreté constitue l'ennemi numéro un du développement humain puisqu'elle se traduit par un rétrécissement voire une négation totale des choix que peuvent faire les êtres humains. Elle est, au sens plein du terme, une violation des droits de l'homme et probablement la violation la plus répandue des droits de l'homme³⁶.

³⁴ *L'itinéraire*, «Les droits de l'homme, 50 ans après, rien ne bouge!», vol. 6, n° 1, Montréal, janvier 1999, 32 p.

³⁵ *Dossier noir sur le logement*, FRAPRU.

³⁶ LEMARESQUIER, Thierry. «Les enfants pauvres de la Déclaration universelle des droits de l'homme», *Le Devoir* (Montréal), 30 novembre 1998, p. 2. Thierry Lemaesquier est directeur de la division du développement social et de l'élimination de la pauvreté, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Femmes et pauvreté

« Tous ont droit à une protection égale contre toute discrimination qui violerait la présente Déclaration[...]» (Article 7, DUDH)

Partout au monde, y compris chez nous, les femmes sont parmi les premières victimes de la pauvreté. Leurs droits sont encore bien trop souvent ignorés. Rappelons qu'au Québec, les femmes gagnent en moyenne 70% du salaire des hommes. Le gouvernement du Québec a adopté récemment une loi sur l'équité salariale, mais l'application de cette loi ne semble pas facile à réaliser. Il ne faut pas oublier tout le travail « invisible » réalisé par les femmes qui est une autre des causes de leur pauvreté.

Quand on sait que contrairement aux hommes, les femmes accomplissent encore de nos jours la majorité de leurs heures de travail dans la sphère domestique, c'est-à-dire en dehors d'un rapport marchand (marché du travail) et monétarisé (salaire), on commence à comprendre que partout dans le monde les femmes soient systématiquement plus pauvres que les hommes. En effet, selon le Rapport sur le développement humain du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), rendu public en 1995 à la Quatrième conférence sur les femmes à Beijing, à l'échelle de la planète, 70% des « personnes » (soit 1,3 milliards d'êtres humains) vivant dans la pauvreté sont des femmes.

Dans tous les pays étudiés, en nombre d'heures, les femmes travaillent en moyenne 13 % de plus que les hommes.

Dans les pays industrialisés, le travail non rémunéré représente environ les deux tiers du nombre total d'heures travaillées par les femmes, et seulement le tiers pour les hommes³⁷.

D'après moi, est-ce que la situation des femmes et de la pauvreté au Québec s'est grandement améliorée au cours des dernières années?

³⁷ MOISAN, Lise. *Quand les femmes comptent... Pour une démythification du discours économique dominant*, mai 1998, p. 30.

En 1975, l'ONU a rendu public les résultats d'une vaste étude du Bureau international du travail (BIT) montrant qu'à l'échelle planétaire, les femmes fournissent 66% de toutes les heures travaillées annuellement, touchent 10% des revenus d'emplois et possèdent 1% de « l'avoir productif » mondial.

« Toute personne a droit au repos et aux loisirs et notamment à une limitation raisonnable de la durée du travail et à des congés payés périodiques. » (Article 24, DUDH)

Nous l'avons déjà mentionné (mais insistons un peu), tant que ne sera pas reconnu le travail domestique, la pauvreté des femmes ne disparaîtra pas. Et pourtant, il s'agit pas de tout inventer puisque cela a été réalisé en Norvège du début du siècle jusqu'en 1948!

« Pour reprendre l'exemple classique, quand un homme épouse sa femme de ménage, sa gardienne d'enfant ou sa masseuse et cesse de rétribuer ses services sans pour autant cesser d'y recourir, il fait baisser le produit intérieur brut (PIB) : la valeur du travail de cette femme disparaît de l'économie du pays et devient du même coup socialement invisible³⁸. »

Au début du siècle, rappelle Waring, le travail non rémunéré des femmes figurait, avec toutes les formes d'activités considérées comme productives, dans les comptes nationaux de la Norvège. On estimait alors qu'il représentait 15% du PIB du pays et on avait coutume de l'intégrer dans les statistiques officielles comme dans toutes les études économétriques du Bureau national des renseignements statistiques.

Après la Deuxième Guerre mondiale, lorsque la Norvège calcula les dédommagements qu'elle réclamait à l'Allemagne, le Bureau intégra naturellement ses données sur la production du

Devrait-on reconnaître le travail domestique?

Pourquoi?

³⁸ *Ibid.*

« secteur domestique » à la facture présentée à l'agresseur vaincu, considérant que si le PIB devait être un indicateur de bien-être, il fallait comptabiliser la production de tous les biens et services, tenir compte de la vraie économie.

Cependant, cette approche entraine en contradiction avec celle adoptée peu après la guerre dans le cadre du Système des comptes nationaux de L'ONU. À partir de 1948, la Norvège a donc dû cesser de comptabiliser le travail non rémunéré des « ménages »³⁹.

De plus, du fait aussi des tâches ménagères et de l'éducation des enfants, ce sont souvent les femmes qui « subissent » le travail à temps partiel; il s'agit là d'un autre facteur d'appauvrissement. En 1991, 22,9% des Québécoises en emploi travaillent à temps partiel et seulement 34% d'entre elles déclarent que c'est par choix. Du côté des hommes en emploi, 8,5% travaillent à temps partiel⁴⁰.

³⁹ *Ibid.*, p. 31.

⁴⁰ *Ibid.*, p. 25.

Et la logique guerrière?

«Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté à la personne »
(Art. 3, DUDH)

Encore trop souvent les droits de tous types sont bafoués par les guerres qui, même si elles sont plutôt régionales que mondiales, font autant de dommages. Parmi ce gâchis, n'oublions pas tout l'argent investi dans ces guerres qui aurait bien pu servir à autre chose. Saviez-vous que la guerre du Golfe de 1990 a coûté environ 650 millions au Canada et près de 50 milliards dans l'ensemble?

N'est-il pas étrange que lorsqu'il s'agit de participer à une guerre, les gouvernements trouvent toujours de l'argent?

Selon le dernier rapport du PNUD (1996), le monde a consacré 778 milliards de dollars aux dépenses militaires en 1994. Cette économie de la guerre constitue un scandale dans un monde où 165 millions d'enfants de moins de cinq ans sont mal nourris et où un enfant sur cinq n'a pas accès aux soins médicaux. Elle représente un réel handicap pour l'amélioration des conditions de vie dans les pays pauvres. Entre 1960 et 1994, l'Afrique a quadruplé la proportion de ses revenus consacrés à la défense. L'Asie du Sud a pour sa part alloué 14 milliards de dollars à ce poste en 1994, alors même que 562 millions de ses habitants vivaient en deçà du seuil de pauvreté absolue⁴¹.

Voici de bons arguments pour ceux qui prétendent que de

⁴¹ Petrella et autres. *Guerre économique, l'heure de la résistance*, Cotmec/Saint-Augustin,, Suisse, 1997, p. 84.

mettre en place des mesures pour améliorer les droits économiques et sociaux coûterait trop cher!

Tout cela sur un petit air de mondialisation...

Vous comprendrez que nous parlons ici non pas de mondialisation de la solidarité, ni de l'application des droits humains mais bien de l'économie. Cette mondialisation vient enlever un certain pouvoir aux États nationaux ou minimalement leur donner un bon prétexte pour se plier au courant du néolibéralisme. Le nombre des multinationales se multiplie et celles existantes prennent de l'expansion. Il est vrai qu'à voir la taille qu'atteignent ces multinationales, c'est parfois un peu épeurant!

Ainsi, Exxon a un chiffre d'affaires supérieur au PNB des pays d'Afrique. Et, même s'il existe actuellement quelques 4 000 firmes multinationales de par le monde, on estime qu'environ une centaine d'entre elles contrôlent plus de 40% des exportations mondiales.

La compagnie Benneton, par exemple, possède déjà plus de 4 500 magasins franchisés à travers le monde et contrôle la production et la gestion de ses quelque 450 entreprises sous-traitantes. La compagnie Ford, dont le chiffre d'affaires est supérieur à l'ensemble de toute la production d'un pays comme la Turquie, est un autre exemple de la puissance que peut avoir les multinationales⁴²!

La compagnie Nestlé est présente dans 40 pays différents. Ford assemble une de ses autos, la Mondeo, dans 31 pays différents⁴³. Malgré cette mondialisation, la majorité des investissements réels se font de pays développés à pays développés.

« En 1995, 85% des investissements directs à l'étranger viennent des pays développés et vont dans les pays développés. 15% vont ailleurs, en particulier en Chine⁴⁴. »

⁴² DESJARDINS, Pierre. *On achève bien les chevaux*, Les Éditions des Intouchables, Montréal, 1997, p.40.

⁴³ Petrella et autres. *Guerre économique, l'heure de la résistance*, Cotmec/Saint-Augustin, Suisse, 1997, p.32.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 32.

Il est donc faux de prétendre que la mondialisation profite à tous et permet une meilleure distribution de la richesse entre les pays du Sud et ceux du Nord.

Cette mondialisation ne se fait pas sans poser de problèmes. Par exemple, quels pouvoirs restent-ils aux différents États face à ces géants? L'application de la Déclaration universelle des droits de l'homme repose sur la capacité d'intervention des États, qu'en est-il réellement? C'est une des questions majeures que soulève Roméo Bouchard dans son essai *Le citoyen, une espèce en voie de disparition?*

Un droit global se met graduellement en place, à l'écart, voire à l'encontre des États-nations. Ce droit, dont la légitimité repose de moins en moins sur le travail législatif de parlementaires élus, émerge de tous les pores de la société civile et fait la part belle à l'établissement de normes juridiques en réalité produites par des « gouvernements privés »... Dans le domaine juridique comme dans bien d'autres, d'immenses cabinets d'avocats sont en train de se constituer, qui ignorent les frontières nationales. Le plus gros d'entre eux, Blaker et McKenzie, qui compte plus de 500 associés dans 33 pays, a réalisé en 1996 un chiffre d'affaires de 700 millions de dollars américains⁴⁵.

Ces multinationales se donnent une série d'outils, plus ou moins moral, comme par exemple 37 paradis fiscaux qui ont permis en 1991 à des compagnies canadiennes d'y détourner 100 milliards de revenus qui ont été ainsi soustraits à l'impôt. Quand on a honte de les appeler « paradis fiscaux », on les appelle « centres de coordination »⁴⁶.

⁴⁵ BOUCHARD, Roméo. *Et le citoyen, qu'est-ce que vous en faites?*, Éditions Trois-Pistoles, Trois-Pistoles, 1998, p. 45.

⁴⁶ Voir à ce sujet dans *Guerre économique, l'heure de la résistance*, p. 32, ainsi que les chiffres cités par Lise Moisan dans *Quand les femmes comptent*.

Un autre problème majeur soulevé par plusieurs est la multiplication des transactions qui ne sont que spéculatives. Les nouvelles technologies permettent de transférer en l'espace d'une minute des milliards d'un pays à l'autre. On joue ainsi constamment sur la fluctuation des monnaies et au besoin on déstabilise la politique monétaire de n'importe lequel des pays. Riccardo Petrella nous explique le phénomène de la spéculation.

Selon une publication de la Banque des règlements internationaux (Bâle, mai 1996), les transactions moyennes par jour étaient de 1 260 milliards de dollars en avril 1995, contre 620 milliards de dollars en avril 1989. Elles ont donc plus que doublé en six ans (enquête menée dans les 26 pays les plus importants à cet égard). Le commerce mondial (biens et services) s'est élevé à 6 075 milliards de dollars en 1995 et les investissements directs se sont élevés à environ 315 milliards de dollars cette même année. Il suffit ainsi d'à peine une semaine de transactions pour couvrir les besoins du commerce et des investissements qui représente moins de 2% du total... Le reste? Une fraction joue un rôle d'assurance: on se protège, par exemple, contre les risques de fluctuation des taux de changes. La plus grande partie, sans doute, est purement spéculative⁴⁷.

⁴⁷ Petrella et autres. *Guerre économique, l'heure de la résistance*, Cotmec/Saint-Augustin, Suisse, 1997, p. 40.

PARTIE 3

Des problèmes, mais aussi des solutions

« [...] la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde [...] » (extrait du préambule de la DUDH)

Le petit portrait que nous venons de dresser démontre que la réalité en ce qui concerne les droits économiques et sociaux n'est pas rose! Il y a beaucoup de travail à faire pour que ces droits deviennent plus réalité que théorie. Mais ce serait fausser le portrait que de ne pas parler des nombreuses personnes qui mettent l'épaule à la roue et tentent, dans leur quotidien, de débloquer la situation. Une série de petits gestes, accompagnés de réflexions plus globales (« penser global et agir local »), font en sorte que l'espoir est permis. Seulement, il a fallu revoir un peu nos alternatives. Devant une nouvelle réalité, il faut de nouvelles solutions.

C'est ce que nous allons explorer dans cette section. Nous découvrirons un ensemble de propositions alternatives qui permettent de changer le paysage. Certaines de ces solutions sont déjà en application, d'autres ne verront le jour que peut-être dans une dizaine d'années, mais elles ont toutes le mérite de chercher des alternatives à un monde où seulement la loi du plus fort semble s'imposer. Aucune n'a la prétention de tout régler à elle seule, il faut plutôt regarder cela comme une combinaison de moyens à mettre en place. Ce ne sont pas non plus des solutions finies, elles demandent à être réfléchies, complétées, adaptées à chacune des réalités.

Et si on travaillait tous, mais moins longtemps?

La redistribution du travail doit s'envisager comme une politique d'ensemble inscrite dans la durée qui se donne pour tâche de redistribuer continuellement sur l'ensemble de la population active un volume de travail en voie de contraction, de manière à prévenir le chômage par l'abaissement progressif de la durée du travail⁴⁸.

L'idée de partager le travail n'est pas vraiment nouvelle, mais demeure une des pistes d'actions intéressantes. Dans les faits, au fil des années, la semaine régulière de travail a été réduite continuellement, passant d'environ quatre-vingts heures à quarante trois heures dans le cas du Québec. Ne serait-il pas temps de faire de nouveau un saut significatif en terme de réduction de la semaine de travail? Le grand défi demeure toujours de réussir une réduction de la semaine de travail sans pour autant trop réduire les revenus gagnés par les travailleurs et les travailleuses. Est-ce possible?

Est-ce qu'une réflexion a été faite sur le partage du travail dans vos milieux de travail?

Des expériences tentées à travers le monde nous enseignent que le partage du travail doit être appliqué sur une large échelle et assez massivement pour que cela ait un impact significatif sur la création de nouveaux emplois. La réalité a démontré qu'il ne s'agit pas de faire des calculs mathématiques en disant : « si on diminue de temps la semaine de travail des employés d'une usine, cela créera automatiquement tant d'emplois. »

Selon Manfred Bischoff, du département des relations industrielles de l'Université du Québec à Hull, la proposition gouvernementale sur la réduction du temps de travail au Québec ne consiste, pour l'instant, qu'à ramener la semaine de travail au niveau où elle se trouve déjà aux États-Unis depuis 1938, soit 40 heures. Cette diminution ne touchera qu'environ 570 000 personnes tout en ne changeant le statut que de 600 000 heures/semaine, transformées heures

⁴⁸ A. Gorz, Dépasser la société salariale, transversale Science Culture, n° 32, p.8). Cité dans CHALIFOUR, Stéphane. « La question sociale et la réduction du temps de travail », *Possibles*, vol. 21, no 2, 1997, p. 52.

supplémentaires. Une réduction à 38 heures, estime Bischoff, aurait un effet cinq fois plus important: « 900 000 personnes seraient affectées par une telle mesure, qui modifierait le statut de 3,2 millions d'heures. En passant à 35 heures, l'effet serait encore beaucoup plus massif: 1,1 millions de travailleurs seraient touchés, pour un volume d'heures de 6,8 millions. »⁴⁹

L'autre constante qui ressort, c'est que cela demande, règle générale, une intervention de l'État pour assurer un support et un même cadre normatif pour toutes les entreprises.

[...] l'État pourrait, par exemple, prendre en charge le paiement d'allocations spéciales calculées selon le nombre de travailleurs embauchés, en échange de l'engagement des entreprises à réduire leur semaine de travail. Précisons ici que la diminution des heures de travail ne devrait pas signifier pour l'employé une forte réduction du salaire hebdomadaire⁵⁰.

Demeure toujours la question du financement, d'où va venir l'argent? Cela demande probablement, pour être appliqué à large échelle, une révision de notre fiscalité.

En matière fiscale, outre la possibilité de jouer sur le taux d'imposition des salariés désireux de partager leur travail, l'idée d'une taxe à l'emploi perçue sur les profits élevés de certaines entreprises et des banques pourrait être étudiée afin de financer une telle réduction⁵¹.

En attendant que des réformes complètes se mettent en place, beaucoup de petits pas peuvent quand même être réalisés. Par exemple, beaucoup de travailleuses et de travailleurs du Québec n'ont que deux semaines de vacances comparativement aux cinq à six semaines en Europe. Tout ce qui est mesure qui facilite l'accès aux congés parentaux, aux congés de perfectionnement et aux congés sans solde sans autant de mesures pouvant avoir une incidence sur le partage de l'emploi. Il est de plus en plus fréquent de

Et moi, dans mon milieu, cela ressemble à quoi?

⁴⁹ « Travailler autrement. Vivre mieux? », *Possibles*, Montréal, 1997, vol. 21, n° 2, p. 54-55. Cité dans *Le Devoir*, Montréal, 28 sept. 1996.

⁵⁰ DESJARDINS, Pierre. *On achève bien les chevaux*, Essai sur la décomposition sociale issue du libéralisme économique, Les Éditions des Intouchables, Montréal, 1997, p. 93.

⁵¹ « Travailler autrement. Vivre mieux? », *Possibles*, Montréal, 1997, vol. 21, n° 2, p. 59.

voir des syndicats négocier, lors de la renégociation de leur convention collective, la réduction des heures et la création de nouveaux postes (entre autres, à l'Alcan et au Casino de Montréal).

« ..chez les Boshimans, environ 65% de la population « travaillent » 35% du temps et le reste, pas du tout. Tout le monde mange à sa faim, malgré certaines périodes de privation. Le repos, le bavardage, le jeu occupent une bonne partie de la journée »⁵².

Et si tous et toutes avaient de quoi vivre?

Revenu minimum garanti, allocation universelle, revenu de citoyenneté, toutes des expressions qui veulent dire à peu près la même chose et que l'on entend de plus en plus. Pour les fins de ce document, nous parlerons de revenu de citoyenneté. Il s'agit d'un revenu social primaire distribué égalitairement de façon inconditionnelle. Dès que vous êtes citoyen, peu importe votre âge, votre situation familiale et votre revenu, vous avez droit à ce montant de base. Ce montant, dans la plupart des propositions à l'étude, est une base à laquelle vous pouvez bien entendu ajouter des revenus de par votre travail. Il remplace une très grande partie des différentes allocations versées actuellement, telle la Sécurité du revenu. Comme ce revenu de citoyenneté est universel, on évite la ghettoïsation d'un groupe d'individu plutôt qu'un autre.

C'est de cette manière qu'une allocation universelle, versée sans condition et à tout citoyen, permettrait à chaque individu d'être moins dépendant vis-à-vis des employeurs éventuels qui auraient pu profiter de son manque de ressources pour lui imposer des conditions inacceptables. L'allocation universelle pourrait aussi permettre à l'individu de bonifier des conditions salariales inadéquates, ou même de ne pas travailler du tout en toute légitimité, ce qui constituerait une brèche importante par rapport aux régimes d'assistance en place. Une telle allocation remplacerait les régimes d'assistance sociale actuels, ainsi que la plupart des autres paiements de transfert. En tant que montant fixe et universel elle serait plus facile et moins coûteuse à gérer, d'autant plus qu'elle n'exigerait

⁵² « Travailler autrement. Mieux vivre? », Possible, p. 33.

pas de contrôles concernant les biens dont dispose un individu avant d'y avoir accès, comme c'est le cas des régimes actuels. Étant universelle, elle serait aussi moins stigmatisante que le système actuel où il y a les « assistés sociaux » et les autres; avec une allocation universelle, tout le monde serait « allocataire ». Même si l'allocation était imposable et ne restait pas nécessairement dans les poches de ceux dont les revenus atteignent un certain plafond, le fait qu'elle paraîtrait sur les talons de paie de chaque citoyen aurait des avantages pour ce qui est de la solidarité sociale et la responsabilisation des citoyens face au partage et à la redistribution⁵³.

Beaucoup de chercheurs se penchent actuellement sur cette proposition. Pour n'en nommer que quelques-uns, citons Chantal Euzeby, Jean-Marc Ferry, l'économiste James Meade (Prix Nobel en 1997) et au Québec, le professeur François Blain. Mais cette proposition a aussi été bien établie historiquement.

« L'idée de fournir une allocation universelle à tous les citoyens, sans condition, ne date pas d'hier. Évoquée déjà par Thomas Paine en 1796, on la retrouve sous différentes formes au 19^e siècle, notamment chez J.S. Mill⁵⁴. »

Plusieurs auteurs font également le lien entre un revenu de citoyenneté et le développement à large échelle d'une économie sociale. En effet, la subsistance de base étant assurée, cela permet de s'investir dans des projets qui peuvent être « non solvables » dans le marché.

C'est en développant un droit indépendant au revenu, lequel favoriserait aussi l'essor d'un « secteur quaternaire » d'activités personnelles, non mécanisables, que le droit au travail cessera d'être une hypocrisie⁵⁵.

Certains soulignent au passage que c'est également notre société de consommation que l'on pourra questionner. De revendiquer un revenu de citoyenneté, c'est d'abord de s'entendre sur quel devrait être ce montant de base. C'est également de remettre en question, au moins partiellement, la redistribution des richesses. C'est de plus, reconnaître que les richesses accumulées par un individu dans une société sont le fruit de toute la société à ce titre, que tous ces

*Avons-nous été au bout
d'une réflexion sur
notre société de
consommation?*

⁵³ « *Travailler autrement. Vivre mieux?* », Montréal, 1997, p. 96-97.

⁵⁴ « *Travailler autrement. Vivre mieux?* », Possibles, p. 95.

⁵⁵ FERRY, Jean-Marc. *Allocation universelle. Pour un revenu de citoyenneté*, Éditions du Cerf, Paris, 1995, p. 106 (Coll. Humanités).

citoyens et citoyennes doivent en recevoir une partie.

En songeant à un revenu minimum universel accessible à tout citoyen, on ouvre la porte aux activités créatrices indépendantes de l'emploi rémunéré. On débouche aussi sur une critique nécessaire de la société de consommation, de la publicité et de l'argent qui la maintiennent au cœur de notre imaginaire. À l'avenir, c'est sans doute des artisans de l'économie sociale que viendront les critiques les plus virulentes de notre société. Grâce à eux, au-delà du bungalow de banlieue et de la deuxième voiture, de l'école-caserne, de l'Université sans âme, peut-être pourrons-nous inventer de nouvelles façons de vivre, d'apprendre et d'habiter. La nécessité nous forcera sans doute à l'utopie⁵⁶.

Mais les propositions existantes ont aussi des failles. Par exemple, plusieurs craignent que le montant de revenu de citoyenneté versé à chaque personne soit tellement bas qu'il ne permettrait pas vraiment de sortir de la pauvreté et qu'il pourrait pénaliser certaines catégories de personnes qui auraient perdu leurs allocations (exemples : les prestataires de l'assurance-emploi ou les personnes retraitées). Une autre question soulevée c'est : « Combien cela va coûter et où va-t-on prendre l'argent? ». Ces deux objections ont amené l'élaboration de nombreuses propositions visant à bonifier l'idée de revenu de citoyenneté.

Les débats sont en cours et l'expérimentation débute. L'Île Maurice a déjà un système de revenu de citoyenneté, la Hollande est en discussion pour aller de l'avant avec un projet de revenu de citoyenneté et la France en est à faire le bilan de son revenu minimum d'insertion qui n'est pas une allocation universelle et inconditionnelle, mais qui pourrait aller vers cette option.

Et au Québec, pourrait-on penser au revenu de citoyenneté?

Il ne faudra cependant jamais oublier que le projet de revenu minimum de citoyenneté, pris isolément, sans un ensemble de mesures, risque d'avoir beaucoup moins d'impacts que souhaité.

Si on ne touche pas à ces marchés de travail, de logement, de consommation et de prêts, si on n'impose pas à ces marchés des règles de fonctionnement plus respectueuses des intérêts collectifs des citoyens, tout « revenu de citoyenneté » ne sera qu'un vœu pieux, les lieux d'exercices de cette citoyenneté n'existant pas⁵⁷.

⁵⁶ « Travailler autrement. Vivre mieux? », *Possibles*, Montréal, 1997, vol. 21, n° 2, p. 13.

⁵⁷ « Travailler autrement. Vivre mieux? », *Possibles*, Montréal, 1997, vol. 21, n° 2, p. 104.

Peut-il y avoir une « autre » économie?

Au début, il y a eu le développement de l'industrie primaire, production agricole, extraction de minéraux et de richesses naturelles, développement de la pêche, de l'élevage. Et puis sont arrivés les charrues, les tracteurs, les moteurs; l'industrie primaire a eu besoin de moins en moins de main d'œuvre. Les campagnes ont commencé à se vider au profit des centres urbains.

Mais le secteur secondaire (manufacturier) s'est développé et on a commencé à produire de plus en plus de biens. Des autos, des réfrigérateurs, des balayeuses; on a transformé les produits que l'industrie primaire produisait. Le secteur secondaire a absorbé le surplus de main d'œuvre laissé pour compte par l'industrie primaire. Mais à son tour, l'industrie secondaire s'est transformée. On a vu arriver les premiers robots en usine. Plus besoin d'ouvriers pour visser les boulons.

Peu à peu, les usines ont produit de plus en plus avec de moins en moins de personnes. Mais peu importe puisqu'on a assisté à un développement sans précédent du secteur tertiaire. Les services se sont développés. Mais aujourd'hui ce secteur, avec le développement des nouvelles technologies, est en mesure de se priver de plus en plus de main d'œuvre; y aura-t-il un nouveau secteur en émergence pour relancer le « travail »???

Voilà la question au centre des recherches de plusieurs équipes de travail, sociologues ou simplement d'humanistes préoccupés par l'avenir de nos sociétés.

Un nombre de plus en plus grand de ces personnes se rallient autour de l'idée que de fait, ce nouveau secteur en émergence existe déjà. Tous ne lui donne pas le même nom, ni tout à fait la même définition. Certains parlent de secteur quaternaire, d'autres de « société civile plus communautaire », d'économie de proximité, de tiers secteurs, d'économie solidaire ou d'économie plurielle, mais le terme le plus utilisé est celui d'économie sociale. Bien sûr, il y a des nuances parfois majeures entre toutes ces définitions et même l'utilisation du terme *économie sociale* ne réfère pas toujours à des concepts identiques. Mais nous ne nous attarderons pas ici sur ces différences, mais bien sur cette tendance de fond.

*L'économie sociale,
cela vous dit quelque
chose?*

Ainsi, nous observons, depuis une dizaine d'années, une prolifération d'associations, d'organismes communautaires, d'entreprises sans but lucratif et de coopératives qui tentent de combler des besoins de tous ordres mal assumés ou simplement laissés en plan par le secteur privé à but lucratif et le secteur public. Ces organisations réussissent, dans des conditions souvent difficiles, à concilier des impératifs économiques et des objectifs sociaux. Ils contribuent à la restauration des liens sociaux et à la revitalisation des communautés et des régions⁵⁸.

D'autres auteurs insistent sur l'importance que ce soit un secteur qui se développe sur des activités « non mécanisables » pour qu'il ne connaisse pas le même sort que les autres secteurs d'activités économiques.

Plusieurs activités non mécanisables et non standardisantes, telles certaines activités manuelles (artisanales ou artistiques) relationnelles (sociales ou pédagogiques), intellectuelles (culturelles ou scientifiques), sont, je crois, autant d'avenues propres à redonner à l'individu esseulé un nouveau sens à sa vie⁵⁹.

Une nuance est apportée à cette limitation au non mécanisable lorsqu'il s'agit d'activités qui peuvent être dans le secteur primaire ou secondaire mais avec une finalité sociale marquée.

Ces activités peuvent fort bien, en elles-mêmes, entrer dans des catégories bien connues du secteur primaire ou secondaire. Mais elles ressortent au secteur quaternaire dans la mesure où elles sont prises dans la finalité d'activités sociales de formation ou d'insertion⁶⁰.

Riccardo Petrella, économiste de réputation internationale, affirme haut et fort que la présence de ce secteur a permis à nos sociétés

⁵⁸ *Ibid.*, p. 76.

⁵⁹ DESJARDINS, Pierre. *On achève bien les chevaux*. Essai sur la décomposition sociale issue du libéralisme économique. Les Éditions des Intouchables, Montréal, 1997, p. 113.

⁶⁰ Ferry, Jean-Marc. *L'allocation universelle. Pour un revenu de citoyenneté*. Éditions du Cerf, Paris, 1995, p. 106 (Coll. Humanités).

soit d'évoluer ou minimalement de ne pas trop se détériorer.

Imaginez notre monde sans les 15 000 associations qui défendent les droits de l'homme de par le monde! Pensez à ce que serait l'état de l'environnement s'il n'y avait pas 22 000 organisations qui s'occupent de cette question! Pensez à ce que seraient les langues minoritaires s'il n'y avait pas des centaines d'associations qui luttent pour la défense, la protection, la promotion de ces langues! C'est important de savoir que ce sont ces millions de petites molécules qui maintiennent encore un peu de bonté, de beauté, de justice dans ce monde. Alors que le système dominant dit « tuer ou être tué », les petites molécules font un boulot énorme! Et c'est grâce à elles que nous sommes encore là⁶¹.

La mise en place de cette économie sociale ne se fait pas sans débats. Comme tout mouvement, elle est susceptible d'être récupérée et utilisée à bien des sauces. De plus, elle entraîne des choix politiques et une réflexion sur le rôle de l'État.

La reconnaissance de la contribution de l'économie sociale implique nécessairement certains changements dans le rôle de l'État et une redéfinition de ses responsabilités dans le domaine de la création d'emplois et de l'insertion de la main d'œuvre dans le marché du travail. Mais contrairement à la stratégie de sortie de crise néolibérale, cette reconnaissance ne débouche pas sur l'affaiblissement du rôle de l'État, mais plutôt sur une redéfinition de ce rôle en vue de renforcer la qualité de la vie démocratique, en donnant plus de pouvoir aux citoyen-ne-s en tant que travailleurs et tant qu'usagers⁶².

⁶¹ Petrella et autres. *Guerre économique. L'heure de la résistance*, Cotmec/Saint-Augustin, Suisse, 1997, p. 51-52.

⁶² AUBRY, François. « Travailler autrement. Vivre mieux? », *Possibles*, Montréal, 1997, vol. 21, no 2, p. 76-77.

Cette proposition de développement du secteur de l'économie sociale fait appel également à une mobilisation financière pour en assurer son épanouissement. Certaines personnes parlent d'une taxe sur les biens et services, d'autres d'une meilleure fiscalité. Peu importe la manière, des choix doivent être faits dans ce sens.

Pour libérer les compétences et le travail d'hommes et de femmes qui ne trouvent plus leur place dans les secteurs marchand et public, il nous faut de l'argent. En taxant une partie de la richesse engendrée par la nouvelle économie de l'information et en la canalisant vers les collectivités locales, la création d'emploi et la reconstruction du tissu social, nous commençons à forger l'image de ce que pourrait être notre vie au XXI^e siècle⁶³.

Le politique est mort, vive le politique!

Réfléchir sur des alternatives qui permettraient de faire des pas significatifs en ce qui regarde les droits économiques et sociaux, c'est nécessairement réfléchir sur le rôle du politique. C'est se poser la question qui peut jouer un rôle majeur pour mettre en place de telles politiques? Quel est le rôle de la société civile? Quel est le rôle de l'État? Nous sommes souvent déçus par nos politiciens et nos politiciennes, mais cela veut-il dire que l'on ne doit pas compter sur le politique? Mais comment y arriver?

Il n'y a pas de réponse toute faite, seulement quelques réflexions pour nous alimenter.

*Quelle est ma
vision du
« politique »?*

⁶³ « Travailler autrement. Vivre mieux? », *Possibles*, Montréal, 1997, vol. 21, no 2.

Certains pensent que de revaloriser le politique ne sera pas possible sans un renouveau complet du politique.

[...] Mais comme le tiers secteur repose à la fois sur le marché et sur l'État pour sa survie, son avenir dépendra pour une large part de la création d'une nouvelle force politique susceptible de faire pression sur le secteur privé comme sur les pouvoirs publics pour obtenir le transfert d'une partie des énormes bénéfices de la nouvelle économie de l'information dans la création de capital social et de la reconstruction de la société civile.⁶⁴

Peut-on éliminer l'exclusion et non les exclus?

Nous avons abordé dans ce document la montée de l'exclusion comme un facteur de négation des droits sociaux et économiques des populations et des individus. Quelles sont les solutions? Y a-t-il une lumière au bout du tunnel? Comment sortir de l'exclusion? En étant inclus à quoi???

Jusqu'à quel point doit-on travailler à la réinsertion? On réinsère à quoi?

L'épreuve de la désinsertion sociale ne conduit pas à vouloir se « réinsérer » à tout prix dans cet univers. Certes, il faut le répéter, si l'alternative est d'être « in » ou « out », chacun préfère être dedans que dehors, avoir un emploi qu'être au chômage, avoir un revenu salarié qu'une allocation... Mais au moment où la « crise » s'installe comme une donnée permanente, où le retour au plein emploi devient de plus en plus improbable, où le modèle libéral montre ses limites et son aspect destructeur, il est temps de sortir de cette alternative⁶⁵.

⁶⁴ « Travailler autrement. Vivre mieux? », *Possibles*, Montréal, 1997, vol. 21, n° 2, p. 382.

⁶⁵ DE GAULEJAC, Vincent et Isabel TABOADA LÉONETTI. *La lutte des places*, Éditions Desclée de Brouwer, Paris, 1994, p. 275 (Coll. Sociologie clinique).

Se pourrait-il que l'exclusion, tout en étant un problème majeur, contienne également des éléments d'alternatives?

[...] Dans notre société qui devient de plus en plus étrangère à elle-même, où l'exclusion concerne un nombre de plus en plus grand de personnes, où l'idéologie du travail est de plus en plus en crise, la désinsertion sociale est à la fois un symptôme et une ouverture. Symptôme des contradictions de notre modèle de développement dominé par la logique du profit et de la lutte des places qui conduit actuellement une minorité, mais bientôt peut-être une majorité de gens à être « sans place ». Ouverture parce que c'est dans la rencontre avec « l'univers de la désinsertion » sur l'autre rive de la société duale que peuvent naître d'autres modèles de développement, de solidarité, d'autres systèmes de valeurs qui échappent à l'obsession productiviste et à la violence affairiste⁶⁶.

Peut-on faire des transformations importantes sans revoir notre culture, nos valeurs? N'y a-t-il pas derrière l'exclusion une certaine crise de valeurs? Qu'est-ce qui domine? L'excellence et la réussite à tout prix avant la personne humaine? Que signifie exister socialement dans notre société? Si l'exclusion est causée par une suite d'événements en cascade, il en est de même pour les alternatives à mettre de l'avant.

Nous avons décrit le processus de désinsertion et l'enchaînement des différents facteurs. À ces chaînes cumulatives d'exclusion, il convient d'opposer des chaînes cumulatives de solidarité:

- par l'instauration d'un revenu qui ne soit pas « minimum » mais assure une vie « normale »;
- par la multiplication d'emplois d'utilité sociale et de solidarité dont la « valeur » ne soit pas dépendante de la rentabilité économique mais de la « rentabilité » sociale;
- par la création d'espaces de médiations qui permettent de sortir des paradoxes de l'insertion: lieux de socialisation, espaces de convivialité dans lesquels on puisse se rencontrer sans autre finalité que de partager le plaisir d'être bien ensemble;

⁶⁶ *Ibid*, p. 276.

- par une lutte sans merci contre l'instrumentalisation et l'humiliation sous toutes ses formes. Nul ne devrait se voir contester son existence sociale. Le droit au respect et à la dignité est un droit de l'homme fondamental et imprescriptible.

« Lutter contre le mépris, c'est révolutionnaire », dit Albert Jacquard faisant écho à cette plainte que nous avons entendue tout au long de cette recherche: « Le plus dur à supporter dans la misère, c'est la honte⁶⁷.

Diminution d'impôts ou diminution de la pauvreté?

Un débat a été lancé par nos politiciens et politiciennes de même que par le secteur des affaires. Que fait-on lorsque le déficit zéro sera atteint au niveau gouvernemental? Le discours que nous entendons beaucoup est celui des lobbys qui disent que l'on doit baisser les impôts pour relancer la consommation et pour conserver les gens à haut revenu. Mais il faut s'attarder sur le fond de ce débat et se demander si on doit vraiment baisser les impôts alors que 20 % de la population du Québec vit sous le seuil de la pauvreté? N'y a-t-il pas là une priorité? Ne doit-on pas éliminer la pauvreté avant de baisser les impôts? Il y a là matière à réflexion.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 280-281.

La planète est petite!

Nous l'avons constaté, nos sociétés sont de plus en plus interdépendantes. L'établissement de droits économiques et sociaux peut difficilement se concevoir dans un seul pays, en vase clos. C'est pourquoi des propositions surgissent pour améliorer les échanges entre les pays. Par exemple, le principe du commerce équitable commence peu à peu à faire son chemin.

Même si son efficacité est limitée le commerce équitable n'est pas aussi insignifiant que d'aucuns l'imaginent. Au début de 1995, l'on comptait déjà en Europe environ 45 000 points de vente et le chiffre d'affaires s'élevait à plus de 300 millions de francs suisses. En Suisse, le café portant le label Max Havelarr représente 5% du total des ventes, ce qui n'est pas rien. Dans le Sud, le sort d'environ 800 000 familles, dans 45 pays, s'améliore grâce au commerce équitable⁶⁸.

Des organismes font la promotion du commerce équitable au Québec. On peut trouver par exemple du café « équitable » dans près d'une dizaine de cafés et on peut s'en procurer dans une trentaine d'endroits à travers le Québec. Le principe est simple, on réduit au minimum les intermédiaires et à la place, on donne un juste prix aux petits producteurs regroupés en coopérative. Le commerce équitable est en train de s'étendre à un nombre de plus en plus grand de produits.

Une autre proposition importante qui circule dans plusieurs milieux, c'est ce que l'on appelle la « taxe Tobin ». En fait, il s'agirait d'une taxe minimale sur les transactions financières qui aurait pour effet à la fois de ralentir un peu la spéculation et d'amasser des sommes d'argent qui pourraient être réinvesties dans le développement social.

⁶⁸ Petrella et autres. *Guerre économique. L'heure de la résistance*, Cotmec/Saint-Augustin, Suisse, 1997, p. 151.

D'autres groupes de réflexion et d'actions nous proposent des « agirs ». Agir en dehors de l'argent et du commerce (système de troc, réseaux d'échanges de services ou de savoirs), agir dans les réseaux alternatifs, agir en tant qu'épargnantes, épargnants ou actionnaires, agir en tant que personnes salariées ou membres d'une caisse de pension, agir en tant que consommatrices et consommateurs, ne pas consommer idiot, résister à la publicité, avoir un nouveau contrôle citoyen des entreprises, agir dans le cadre d'une action politique concertée, la création d'un conseil de sécurité économique et financière, lutter contre la corruption et pour la réduction des dépenses militaires, faire la promotion d'une meilleure justice fiscale, introduire des taxes écologiques, faire la promotion des droits économiques et sociaux.

Au Québec : Des actions en marche!

L'exposition itinérante « De quels droits? » est au Musée de la civilisation de Québec jusqu'au 16 janvier 2 000. Elle sera ensuite présentée un peu partout au Canada.

Nous pouvons faire avancer les droits économiques et sociaux à travers nos pratiques et nos gestes individuels et collectifs. Individuellement, nous avons déjà nommé plusieurs possibilités d'agir soit en tant que consommateur et consommatrice, travailleur et travailleuse, « payeur et payeuse de taxes », etc.

Cependant, l'action individuelle a aussi ses limites. Certains gains ne peuvent voir le jour que grâce à l'action collective. Là encore, ce n'est pas le manque d'actions possibles qui nous restreint. À titre purement indicatif, nous vous en mentionnons quelques-uns et sommes conscients que la liste est beaucoup plus longue.

La marche internationale des femmes de l'an 2000

La Marche de l'an 2000 se veut une suite à la Marche des femmes *Du pain et des roses* du 4 juin 1995 qui était une action de lutte contre la pauvreté et la violence. Jusqu'à maintenant, 1 200 groupes d'une centaine de pays se sont alliés au projet de la Marche des femmes de l'an 2000, projet initié par le Québec.

Le 17 octobre dernier, 200 femmes de 60 pays ont discuté des revendications à porter à l'échelle internationale et des actions à entreprendre collectivement d'ici le 17 octobre 2000, date où culminera la campagne de mobilisation devant le siège de l'ONU à New-York. Ces femmes marcheront contre la pauvreté et pour le partage de la richesse; contre la violence faite aux femmes et pour le respect de leur intégrité physique et mentale.⁶⁹

Le projet de loi sur l'élimination de la pauvreté

En octobre 1997, le Carrefour de pastorale en milieu ouvrier (CAPMO) lançait l'idée d'un Projet de loi sur l'élimination de la pauvreté. Le gouvernement prend la peine de voter des lois anti-déficit, alors pourquoi pas une loi anti-pauvreté?

En peu de temps, plus de 1 200 personnes de tous les milieux ont appuyé l'idée. Elles ont commencé à échanger autour d'un premier texte, afin d'alimenter le contenu du projet de loi. Depuis ce temps, un collectif de travail a été constitué pour donner suite à ce projet. De septembre 1998 à juin 1999, une pétition circule dans tous les milieux demandant à l'Assemblée nationale du Québec de recevoir ce projet de loi. Au cours de la même période, des outils d'animation sont disponibles pour tous les groupes qui voudraient apporter leur réflexion à la rédaction du projet de loi. À la suite de ces réflexions, un texte final sera rédigé pour être adopté collectivement à l'automne 1999. Le tout verrait son aboutissement au début de l'an 2000, lorsque serait déposé le projet de loi à l'Assemblée nationale du Québec.

⁶⁹ Pour information : La Fédération des femmes du Québec (FFQ), 110, rue Ste-Thérèse, bur. 309, Montréal (Québec), H2Y 1E6, tél. (514) 870-0166, fax : (514)876-0162.

Vous avez le goût de participer à cette démarche? Rien de plus facile, vous n'avez qu'à communiquer avec le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté⁷⁰.

À l'usine d'Alcan de Jonquière, le syndicat national a négocié une formule appelée 40-38 : sur une semaine de 40 heures de travail, 38 sont payées, les deux heures excédentaires étant récupérées en vacances, ce qui a pour conséquence de créer du temps de remplacement. Grâce à cette formule, un employé libère deux semaines et dix-sept heures de travail par année. Le temps supplémentaire est aussi repris obligatoirement sous forme de congé forçant ainsi des remplacements.

Et vous, quels sont vos actions, vos projets qui viennent consolider les droits économiques et sociaux dans votre milieu?

⁷⁰ Le Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, C.P. 1352 Terminus, Québec (Québec), G1K 7E5, téléphone : (418) 525-0040, télécopieur : (418) 525-0740, courrier électronique : pauvrete@clic.net

Conclusion

La réalisation pleine et entière de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) est une utopie qui peut guider nos sociétés vers un monde plus juste, plus équitable et plus humain. Ce n'est pas une réalité statique, c'est au contraire une mouvance perpétuelle. Au moment où vous lisez ces lignes, des droits humains sont bafoués et en même temps, des personnes luttent pour le respect de ces mêmes droits.

Des défis majeurs se posent à nos sociétés et à chacun et chacune d'entre nous en tant qu'être humain. Nous courons vers de graves problèmes, si nous ne réussissons pas à faire progresser les droits économiques et sociaux. Mais des espoirs sont permis. Tant sur le plan local que sur le plan mondial, des personnes et des associations élaborent et mettent en pratique des alternatives pour permettre que ces droits soient plus qu'un vœu pieux. Au départ, ces propositions sont souvent considérées comme un peu farfelues. C'est le propre de toute proposition avant-gardiste. Nous n'avons qu'à regarder dans l'Histoire pour nous en rendre compte. Mais avec le temps, ces propositions font leur chemin et s'imposent graduellement.

Nous avons pu percevoir également comment la réalisation des droits humains s'insère dans la construction de sociétés démocratiques où il y a pleine participation citoyenne. À toutes les fois que nous faisons progresser la démocratie autour de nous, nous contribuons, par le fait même, aux conditions d'épanouissement des droits humains. À toutes les fois que nous soutenons la participation de personnes exclues, nous contribuons à ce que les droits humains soient vraiment universels.

Nous avons parfois l'impression que la Déclaration universelle des droits de l'homme est un peu loin de nous. Pourtant, nous avons vu comment nous pouvons intervenir dans notre vie de tous les jours pour l'établissement des droits humains, en commençant par le choix du café que nous prenons le matin. Les droits humains, ce n'est pas quelque chose de lointain, ni quelque chose qui concerne seulement quelques pays lointains. C'est tout près, juste à nos côtés.

Nous espérons avoir atteint notre objectif qui était de vous faire découvrir des documents qui nous guident dans nos réflexions et dans nos actions. À vous d'aller plus loin, de prendre le temps d'approfondir tel ou tel document. Les livres sont une richesse à la portée de tous et toutes (du moins, lorsqu'ils sont disponibles en centre de documentation!). C'est à nous de faire fructifier ce trésor. Bonne lecture!

Le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine

Le Centre de documentation sur l'éducation des adultes et la condition féminine réunit une documentation de base pour l'information, l'intervention et la recherche dans les domaines suivants : l'alphabétisation, les communications, la condition féminine, l'éducation des adultes et l'éducation populaire, la formation professionnelle, l'éducation interculturelle, l'action communautaire, la démocratie, l'économie sociale, les nouvelles technologies d'information et de communication. Le CDEACF est le dépositaire unique des productions issues des Initiatives fédérales-provinciales conjointes en matière d'alphabétisation (IFPCA).

Le Centre produit un bulletin bimensuel de ses nouvelles acquisitions, un catalogue des documents en alphabétisation en français et d'autres répertoires. Il offre des services de prêt-entre-bibliothèques, de recherches bibliographiques par Internet, de consultations et de référence.

CDEACF

1264, rue Berri, suite 340

Montréal (Québec)

H2L 4X4

Téléphone : (514) 844-3674

Télécopieur : (514) 844-1598

Adresse électronique : CDEACF@cam.org

Internet : <http://www.cam.org/-cdeacf>

Veuillez prendre note que le CDEACF déménagera
bientôt au

110, rue Ste-Thérèse

Montréal (Québec)

H2Y 1E6